



TRAVAIL



VOLUME XXI — No 7

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — JUILLET 1945

Camouflage du "Check-Off"

La Fraternité des employés de tramways camoufle le "check-off" en atelier fermé -- Un vol direct perpétré à Joliette dans l'industrie du vêtement.

par Alfred CHARPENTIER

Pour garder ses membres, la Fraternité des employés de Tramways a été contrainte de signer un contrat sans atelier fermé. Elle avait déclaré grève sur grève pour l'obtenir.

Lui concédant le "check-off", les officiers de la Fraternité ont manœuvré depuis pour le camoufler en atelier fermé.

Tous les moyens méprisables, dignes d'Hitler, ont été mis en œuvre depuis quelques semaines pour obliger tous les employés, membres ou non de la Fraternité à autoriser la Cie de faire la retenue syndicale sur leur salaire.

Nombre d'employés ont signé la carte d'autorisation qu'on leur présenta, par crainte de perdre leur position ou d'être persécuté.

Dictature, chantage et persécution, dignes procédés de gens qui se sont moqués trois fois, de toute la population de Montréal par des grèves immorales.

Le "check-off" est habituellement le fait du consentement volontaire de la part de l'employé. Il est même révocable par ce dernier.

Mais il n'en est pas ainsi pour les employés de tramways si nous lisons le 3e paragraphe de l'autorisation de déduction. (Voir le fac-similé). L'employé, par cette autorisation, se lie irrévocablement et il se trouve dans l'obligation de payer sa cotisation tant qu'il y aura un contrat collectif entre la compagnie et la Fraternité, que cela lui plaise ou non, et que la Fraternité travaille ou pour ou contre ses intérêts.

Ce camouflage du "check-off" en atelier fermé est un acte que la loi devrait explicitement interdire.

OUVRIERS DE JOLIETTE VICTIMES D'UN "RACKET"

La hantise du "check-off" et de la domination des ouvriers a conduit des organisateurs au vol direct ni plus ni moins.

Les premières victimes en sont les ouvriers et ouvrières de deux manufactures de vêtements pour hommes et garçons, à Joliette. Sans avoir été prévenus, ni consultés, ni même groupés en union locale, un bon matin, leurs employeurs ont commencé de retenir la cotisation syndicale pour le bureau-chef à Montréal de l'Amalgamated Clothing Workers of America.

Les chefs de cette Union avaient gagné la complicité des deux employeurs concernés pour exécuter leur forfait.

Ce coup a été réussi à Joliette parce que les employés de ces deux établissements dépendent d'employeurs qui ne sont que des contracteurs exécutant des contrats venant de manufacturiers de Montréal contrôlés, eux, par l'Amalgamated.

Pour gagner leur pain de chaque jour, quelques centaines d'ouvriers et d'ouvrières se sont résignés à ce "racket" et à la spoliation de leurs droits les plus légitimes.

N'y a-t-il pas de loi dans la province pour empêcher que la pratique du "check-off", bonne en soi, devienne, pour l'appliquer, une occasion de procédés basement malhonnêtes et même criminels?

La prudence est nécessaire dans la collaboration avec les protestants

Londres. — Nous venons de recevoir le texte intégral d'une déclaration conjointe de Mgr Petrus Hopmans, de Breda, et de Mgr Wilhelmus Mutsserts, de Hertogenbosch. Les deux évêques hollandais ne s'opposent pas en principe à la collaboration des catholiques dans les organismes dont font partie des protestants, des socialistes, etc. Les évêques regardent comme chose essentielle que les organismes catholiques détruits par les Nazis soient rétablis et que ces organismes, et non pas les

catholiques individuellement, collaborent avec les grands groupements de "la nouvelle tendance", comme disent les évêques. ("de nieuwe richting") "Les évêques des diocèses libérés croient de leur devoir de parler sérieusement aux catholiques au sujet des associations sociales et culturelles. Il est à craindre qu'il s'élève beaucoup de confusion au sujet de ces associations. Par mesure de précaution, nous devons signaler

(Suite à la page 11)

Autorisation pour la déduction des cotisations et des primes d'assurance

Je, soussigné, employé de la Compagnie des Tramways de Montréal, de mon propre consentement et de ma libre volonté, par la présente autorise la Compagnie des Tramways de Montréal à déduire, mensuellement, de tous gains accumulés à mon crédit, la somme de \$1.35 cotisation de la Fraternité, plus \$, primes d'assurance, et de verser tel montant déduit de mes gains au Secrétaire financier de la Division No. 214 de la Fraternité Canadienne des Employés de Chemin de Fer et Autres Transports, et dont le reçu équivaudra à une quittance à la Compagnie pour la dite somme prise à même ce qui me revenait, tel qu'autorisé par la présente.

Je réserve le droit de canceler la déduction autorisée pour les primes d'assurance au montant de \$

Cette autorisation restera en vigueur pour la durée de mon emploi dans une position couverte par un contrat collectif entre la Compagnie des Tramways de Montréal et la Fraternité Canadienne des Employés de Chemin de Fer et Autres Transports.

Témoin: _____ Signé: _____

Daté à Montréal, P.Q., ce _____ jour de _____ 1945.

Voici, photographiée, la carte d'autorisation pour la déduction des cotisations que l'on fait signer aux employés de tramways. Qu'on lise attentivement le troisième paragraphe de cette formule et l'on verra qu'il s'agit d'un engagement irrévocable.

En réponse aux accusations du secrétaire-trésorier de la Fédération américaine

Les syndiqués ne sont pas des "briseurs de grève" mais Cutler et Jodoin ont été jugés des "violateurs de la loi" — Ce qu'ont obtenu les syndicats

Monsieur George Meany, Secrétaire-trésorier, American Federation of Labour, Cher monsieur,

"Brisers de grèves", voilà l'accusation que vous avez portée contre les Syndicats catholiques nationaux dans votre article intitulé: "Nos positions sur l'unité du monde du travail", paru dans *American Federationist* de mai 1945.

Je ne vous ai jamais vu, M. Meany, et peut-être vous-même n'avez-vous jamais foulé le sol québécois, mais chose certaine, c'est que les organisateurs de l'A.F.L. dans Québec, vous ont fourni maints rapports. Il est hors de doute que vous avez été poussé à écrire votre article d'après les rapports d'un homme tel que Philippe Cutler, l'organisateur à Shawinigan en 1943, qui déclencha une grève absolument illégale et injustifiée dans l'unique but de supplanter notre Syndicat national catholique de l'Aluminium en essayant de transférer du ministre provincial du Travail au ministre fédéral du Travail le règlement de la dispute éclatée d'une part entre notre Syndicat local de Shawinigan Falls et l'Aluminium Co. of Canada, d'autre part.

Demeurés à l'ouvrage

Notre Syndicat n'a pas brisé la grève qu'avait déclaré, à Shawinigan Falls, l'Union internationale. Nos membres demeurèrent à l'ouvrage en vertu même de la convention automatiquement renouvelée quelques semaines avant la déclaration de grève. Ce n'est que quelques semaines après le renouvellement de cette convention que le gouvernement fédéral passait l'ordre en conseil C. P. 1003 y assujettissant l'industrie de l'aluminium. Les autorités provinciales de Québec avaient donc pleins pouvoirs pour mettre fin aux différends qu'ils tentaient de régler depuis assez longtemps, même avant l'apparition

du décret fédéral. Le ministre du Travail à Ottawa admit la procédure en cours.

Violateurs de la loi

Ne serait-il pas plus juste d'appeler (le jugement de la Cour justifie ces paroles) violateurs de la loi, les organisateurs M. Cutler et son bras droit, M. Claude Jodoin?

Peut-être au surplus faites-vous allusion, dans votre déclaration, aux tentatives de Cutler pour déclencher également une grève aux usines d'Arvida entre 1942 et 1945? Vaine tentative là aussi, car la grande majorité des employés faisaient partie de notre Syndicat ou avaient foi en lui. Rappelez-vous le vote d'avril dernier; l'écrasante majorité de notre Syndicat tant sur l'Internationale que sur le C.I.O. N'était-elle pas une preuve suffisante de l'indiscutable service rendu aux travailleurs par notre Syndicat dans l'obtention de conditions meilleures de travail sous tous rapports? Ce fait ne démontre-t-il pas à l'évidence la foi des ouvriers dans leur syndicalisme national?

Autre fausseté

Votre autre déclaration est également fausse, M. Meany, quand vous affirmez que le Syndicat catholique dans la province de Québec accepte pour ses membres des salaires et conditions de travail inférieurs à ceux demandés par les unions du C.I.O. et de l'A.F. of L.

Les travailleurs des Syndicats catholiques nationaux du Québec ont autant à cœur de gagner des salaires raisonnables que n'importe quel membre des autres unions. Alors qu'en 1937 les ouvriers recevaient 0.37 de l'heure, ils en ont maintenant 0.80; pendant la même période les machinistes ont vu monter leur salaire de 0.50 de

(Suite à la page 11)

La Fédération du cuir à Richmond

Le congrès annuel de la Fédération nationale du cuir et de la chaussure se tiendra cette année à Richmond, les 11 et 12 août prochains. C'est la décision qu'a prise le conseil fédéral à sa dernière réunion tenue à Montréal. Le secrétaire de la Fédération prie les syndicats de lui faire parvenir avant le 1er août une copie des motions afin qu'il puisse les inscrire à l'agenda du congrès.

Congrès de la Fédération de l'imprimerie

Fructueuses délibérations

M. Georges-Aimé Gagnon a été réélu président de la Fédération des métiers de l'imprimerie, pour la neuvième année consécutive, au cours du congrès de la Fédération tenu à bord du vapeur *Richelieu*. Ce congrès a remporté un éclatant succès et il a été marqué de fructueuses discussions et d'importantes résolutions relatives à l'imprimerie en particulier ou à d'autres domaines, notamment celui du logement.

L'hon. J.-H. Delisle, ministre d'Etat dans le cabinet provincial, représentant officiel du mi-



L'hon. J.-H. Delisle, ministre d'Etat dans le cabinet provincial, représentant du ministère du Travail au congrès de la Fédération de l'imprimerie.

nistre provincial du Travail, a été l'un des délégués actifs du congrès. Il a participé, avec M. Gagnon, à une intéressante discussion sur la plaie des taudis à Montréal et c'est lui, aussi, qui présida l'élection des officiers. M. Delisle, on le sait, est le président du Syndicat de l'industrie du journal.

Les autres officiers élus au cours du congrès sont: M. Henri Petit, Québec, 1er vice-président; M. Armand Morin, Ottawa, 2e vice-président; M. Aimé Comeau, Montréal, secrétaire; M. Alphonse Saint-Charles, Montréal, trésorier, et M. Sarto Lacombe, Montréal, vérificateur.

Pour la seconde année consécutive, des journalistes de carrière ont participé, à titre de délégués officiels, aux délibérations du congrès. L'un d'eux, M. Lucien Champeau, a été réélu directeur de la Fédération à titre de représentant du syndicat de l'industrie du journal.

La confessionnalité des oeuvres

Deux documents de la plus haute importance — Ce que répondent les syndicats chrétiens français à une demande de fusion de la C.G.T.

La confessionnalité des oeuvres est un sujet qui demeure toujours d'actualité, et il n'y a aucun doute que tous ceux qui s'intéressent à cette question seront heureux de pouvoir prendre connaissance de deux documents de la plus haute importance sur cette question.

Il s'agit d'abord d'une lettre que le bureau confédéral de la Confédération générale du travail ou C. G. T., a fait tenir à la Confédération française des Travailleurs chrétiens, et en second lieu de la réponse de celle-ci à la C.G.T.

Voici d'abord la lettre de la C.G.T. aux syndicats chrétiens :

Paris, 19 septembre 1944
Chers camarades,

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 15, le Bureau confédéral pense unanimement que le moment est venu d'achever l'unité du mouvement syndical ouvrier.

Cette unité est ardemment souhaitée par l'ensemble des travailleurs. Vous devez percevoir, comme nous-mêmes, les manifestations de cette fervente volonté. La C.F.T.C., de même que la C.G.T., a connu, à côté de traîtres et collaborateurs, des militants loyaux et courageux qui se sont rencontrés dans la résistance.

La coexistence, dans certaines branches d'industrie ou de commerce, d'organisations syndicales distinctes et parfois concurrentes affaiblit en les divisant, les forces ouvrières.

Elles entraîneront des inconvénients encore plus graves lorsque les syndicats seront appelés à participer à des organismes de gestion et de contrôle.

Il n'est pas possible que les deux Confédérations ne trouvent pas les moyens de réaliser l'unité légitimement souhaitée par les masses ouvrières.

Le bureau confédéral vous propose donc solennellement de commencer les discussions sur les modalités de fusion, de façon à assurer à tous les échelons, à chaque tendance, une place proportionnée à son influence réelle.

En attendant la réalisation de l'unité, le Bureau confédéral vous propose que des délégués de chaque Confédération se rencontrent sur l'initiative de Pune ou de l'autre des deux centrales, pour examiner en commun toutes les questions qui seraient portées, par accord unanime, à l'ordre du jour de ces réunions.

Nous espérons recevoir prochainement une réponse favorable et vous prions, d'agréer, chers camarades, nos meilleurs salutations syndicalisées.

LE BUREAU CONFEDERAL

Réponse de la C.F.T.C.

Chers camarades,
Notre bureau confédéral, au cours de la récente réunion, a pris connaissance de votre lettre du 19 courant, portant la signature du camarade Albert Gazier.

A l'unanimité, les membres du bureau ont estimé qu'ils n'étaient pas mandatés pour étudier le problème de l'unité syndicale, entendue au sens de fusion organique devant entraîner la disparition de notre mouvement.

Notre dernier congrès remon-

te à mai 1939. Le bureau constitué à cette époque a pu continuer d'administrer les affaires courantes, mais il ne saurait, en conscience, engager des pourparlers susceptibles d'aboutir à une dissolution.

Vous comprendrez certainement, entre autres considérations, que nous nous croyons obligés, en toute hypothèse, d'attendre le retour de nos nombreux camarades encore prisonniers ou déportés en Allemagne. Nous indiquerons que, notamment, le président et deux des secrétaires de la Fédération française des syndicats chrétiens d'employés rentrent dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Sur le fond du problème, vous connaissez notre conviction. Le syndicalisme chrétien, constitué depuis près de soixante ans par le fait d'adhésions volontaires, spontanées, parfois courageuses, représente l'exercice d'une liberté essentielle, d'un droit d'association auquel, dans l'intérêt même de la démocratie, nous ne saurions renoncer de gaité de coeur.

Nous demandons qu'il nous soit donné acte que nous étions allés très loin dans la voie de l'unité de représentation et même d'action. Le comité interconfédéral d'entente qui s'est manifesté au grand jour, en particulier à l'occasion de la grève insurrectionnelle, a fait la preuve de son efficacité. Nous regretterions que l'existence de cet organisme fut remise en cause.

Par ailleurs, nous nous félicitons que se soient consolidées dans la résistance les relations amicales qui existent entre nos deux confédérations et que Benoît Frachon vient de souligner dans la *Vie ouvrière*.

Nous avons noté que votre bureau confédéral nous propose: "... que des délégués de chaque confédération se rencontrent, sur l'initiative de Pune ou de l'autre des deux centrales, pour examiner en commun toutes les questions qui seraient portées, par accord unanime, à l'ordre du jour de ces réunions..."

Nous souhaitons vivement que cette formule prenne, de plus en plus, un caractère institutionnel; qu'elle reçoive, à tous les échelons, de nouvelles applications, aussi nombreuses que possible. Ainsi pourrait être assurée la cohésion des efforts syndicaux, tandis que subsisteraient de légitimes autonomies qui correspondent à des affinités de principe et de tradition.

En l'état actuel des esprits, l'emploi d'une pareille méthode nous semblerait bien préférable à une fusion qui risquerait de n'être que confusion.

Veuillez croire, chers camarades, à l'assurance de nos sentiments confraternels.

Gaston TESSIER,
secrétaire général de la
Confédération française
des travailleurs chrétiens.

Nécessité d'une évolution de notre Droit civil

Nous avons extrait d'une causerie, prononcée par M. Louis-Philippe Pigeon, causerie intitulée "Nécessité d'une évolution du Droit civil", quelques passages que nous croyons d'un intérêt particulier pour nos lecteurs. Le travail de M. Pigeon a été publié sous forme de brochure par la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval de Québec.

Voici un premier article et il en paraîtra un autre dans notre numéro d'août :

Le fait de garder en vigueur des principes juridiques qui ne sont plus en harmonie avec l'état présent de la société, a des conséquences graves et déplorable. En appliquant ces principes désuets aux situations actuelles, les hommes de loi provoquent trop souvent des résultats inéquitables. Prenons quelques cas typiques.

Un propriétaire de deux lots contigus y érige deux maisons dont l'une a des fenêtres à moins de six pieds de la ligne de l'autre lot. Il hypothèque les deux immeubles. Quelques années plus tard, les deux sont vendus par le shérif à des acquéreurs différents. Le nouveau propriétaire de la maison ayant des fenêtres de moins de six pieds de la ligne de l'autre lot, est condamné à murer ces fenêtres parce qu'"il n'y a pas de servitude sans titre". (Pépin vs Dupré et al., 67 B.R., 152).

Un piéton est grièvement blessé par une automobile conduite à une vitesse insensée. Le propriétaire du véhicule est présumé responsable, mais la poursuite est renvoyée parce que, lors de l'accident, son chauffeur s'en était emparé pour une promenade de plaisir et partant, n'était pas "dans l'exécution de ses

fonctions". (Curley vs Latreille, 60 S.C.R., 131).

Le propriétaire d'un commerce a mis l'entreprise au nom de son gérant. Ce dernier expose la situation à un agent d'assurance et obtient une police d'assurance incendie à son nom. Un incendie survient. L'assureur est libéré de toute responsabilité, parce que le gérant n'est pas le propriétaire des biens assurés. (North Empire Fire Ins. Co. vs Vermette, 1943, S.C.R., 189).

En droit, il n'y a rien à redire contre des arrêts de ce genre: ils sont conformes à la loi, et, *en sens*, ils sont justes. Cependant le résultat ne satisfait ni l'équité, ni le sens inné de la justice qu'a le peuple. Parce qu'il n'a pas évolué en fonction des conditions actuelles, le droit ne conduit plus, en des cas semblables, à la justice vraie; il ne répond plus à sa fin. En faut-il davantage pour discréditer les hommes de loi?

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN

Tél. LAncaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal



"DU FEU SANS FEU-AH! AH!
NE ME FAITES PAS RIRE!"

Le "Diable Rouge de la Forêt" sait fort bien que la combustion spontanée est non seulement possible mais chose fréquente. Il n'est besoin ni d'étincelle ni d'allumette pour provoquer la première flamme.

Des guenilles huileuses laissées dans le camp ou dans la cabane à yatch sont sujettes à la combustion spontanée. Si de la fécule de maïs s'y mêle, la combustion devient quasi-certaine.

Ne laissez donc pas de déchets ou de rebuts autour du camp— nettoyez tout avant de partir.

Les garde-feu ne peuvent pas se multiplier. Devenez un de ceux qui par paroles, exemples et actions prêchent la vigilance et la prudence pour aider à la conservation des forêts.

ÉTEINDRE
votre feu de camp,
c'est le premier
pas pour
ÉLIMINER
les feux de forêts.

TRANSPORT • CONSTRUCTION • GENIE CIVIL
The Shawinigan
WATER & POWER CO.
ELECTRICITÉ • PRODUITS CHIMIQUES
SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED | QUEBEC POWER COMPANY |
filiales et subsidiaires

Ceci est la neuvième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

PRETS

Les demandes de prêts de tous ceux qui peuvent assurer le remboursement dans un délai raisonnable reçoivent toujours à nos succursales ce bon accueil qui est une tradition dans cette banque.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :

221 ouest, rue St-Jacques

Montréal

320 succursales et bureaux

"Elections" et profession

Par l'abbé J.-G. Côté, aumônier général de la C. T. C. C.

Dans son message de Noël dernier au monde, le Pape Pie XII proclamait le droit pour tous les citoyens d'un pays d'être consultés par leurs gouvernements quand il s'agit de problèmes qui sont liés à leur bien-être.

Le 11 juin dernier, pour donner suite à ce droit, les citoyens des deux sexes, au Canada, ont nommé par leur vote individuel, ceux qui doivent les représenter à la Chambre des communes.

Il serait hors de propos, après que les élections ont eu lieu, de conseiller à tous d'aller voter, mais il ne l'est pas de noter le phénomène de désillusion qui se fait jour dans l'esprit d'un grand nombre de citoyens, votant ou non, par rapport à l'efficacité du vote, avant pendant et après les élections. A quoi bon, se dit-on, aller voter; cela ne changera pas grand-chose! D'où vient ce blâme susceptible de jeter du discrédit sur une liberté civile des plus précieuses: celle de voter dans un pays démocratique.

ques, et que par conséquent ce principe de division est inconciliable avec l'unité d'action dans les activités d'ordre professionnel, nécessités par l'instauration et la conservation d'un ordre chrétien dans la société.

En outre, et c'est là la lacune des "élections", la sollicitation et l'exercice de vote relèvent du plus pur individualisme, si nuisible à l'intérêt commun. Ce défaut ne doit pas, cependant, nous faire condamner cette loi fondamentale du vote, car si celle-ci dans son application est entachée d'individualisme, le remède ne consiste pas à supprimer le vote, mais à le modifier pour que son exercice soit plus éclairé et qu'ainsi les non-votants sortent de leur indifférence et que les votants voient dans l'acte d'enregistrer leur vote autre chose qu'un geste machinal. Il n'appartient pas au soussigné inexpert en droit constitutionnel, d'indiquer de quelle façon la procédure du vote pourrait être modifiée.

Procédure à modifier

Il s'agit ici de souligner de façon générale comment il conviendrait de modifier la procédure d'élection. Il faudrait la relier à la profession, de façon que tout en conservant le vote individuel, celui-ci soit filtré, pour ainsi dire, dans une élection à degrés.

Pourquoi parler ici de profession? Simplement parce que son exercice constitue le champ d'action où l'idéologie est la plus active en raison de la sécurité économique et du bien-être social que l'emploi donne ou fait défaut d'assurer.

Il y a bien d'autres problèmes, que les partis politiques, en quête de pouvoir, présentent à l'électorat, mais il n'y en a pas de plus susceptible d'éveiller l'intérêt de l'électeur que celui de la profession, synonyme de moyen de subsistance et de gagne-pain. Ce problème chez le voteur est l'équivalent de celui de la magie du pouvoir chez le candidat.

Le seul moyen

En résumé, de ces considérations il faut retenir ceci. Il est vain d'espérer que les partis politiques puissent instaurer un ordre social chrétien en raison du principe de division dans leur constitution et de leurs activités et aussi en raison du caractère d'individualisme dont souffre la procédure des élections. Que tous les unionistes catholiques se rappellent que l'adhésion complète à leur syndicat est le grand et seul moyen d'améliorer leur condition temporelle de vie et de conserver une réforme sociale, une fois acquise par leur organisation professionnelle.

Le plus riche des hommes, c'est l'économe. Le plus pauvre, c'est l'avare. (Chamfort).

Représentant et non mandataire

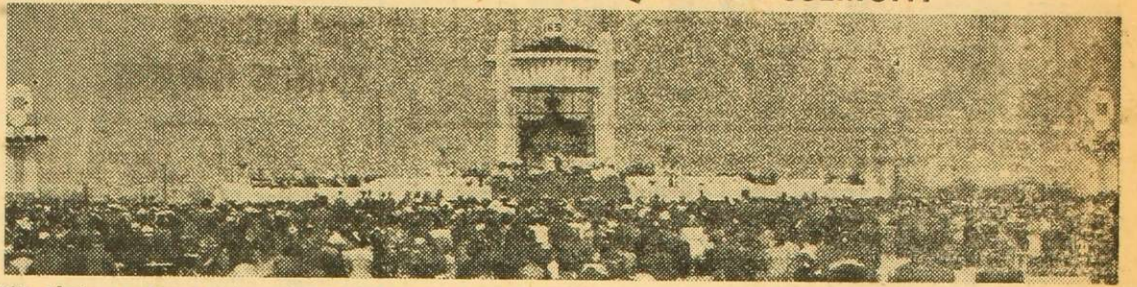
Un préjugé et une lacune dans la procédure du vote sont la cause de ce pessimisme. Un préjugé d'abord: trop de citoyens attendent monts et merveilles de la politique et attachent le sort des réformes d'une société à l'élection d'un député. Ils ne semblent pas s'apercevoir que l'élu, de par la constitution est, non pas un mandataire, mais un représentant, c'est-à-dire qu'une fois député, aucune loi ne l'oblige à retourner à ses électeurs pour savoir quoi penser, quoi faire, et que, conséquemment, pendant tout le temps de sa représentation, il reste libre de juger et d'interpréter, suivant sa conscience, les relations qu'il peut y avoir entre le bien-être de ses électeurs et les mesures législatives sur lesquelles il est appelé à voter.

Pour bien comprendre cette différence, il suffit de penser à un représentant de syndicat, chargé par résolution d'aller négocier une convention collective avec des employeurs. Ce représentant ne peut agir que dans les termes et conditions énumérées dans la résolution du syndicat: il est mandataire, tandis que le député n'est que représentant: légalement, il agit à sa guise durant sa représentation.

L'influence des catholiques

De plus, les catholiques doivent savoir que leur influence dans la société doit surtout s'exercer sur le terrain social et non sur le plan politique. Les Papes, depuis Léon XIII, leur ont suffisamment dit qu'il était vain de songer à réformer et organiser la société chrétienne par la politique, pour bien des raisons, dont l'une d'ordre pratique, à savoir, par exemple, que dans notre pays il y a des catholiques dans tous les partis politi-

LE CONGRES EUCHARISTIQUE DE ROSEMONT



Cette photo ne donne qu'une bien faible idée de la foule immense qui a participé au congrès eucharistique de Rosemont, à Montréal, les 21, 22, 23 et 24 juin. A l'arrière-plan, le reposoir. On calcule qu'environ quatre cent mille personnes ont assisté à la cérémonie de clôture, et trois cent mille à une Messe de Minuit dans la nuit du samedi au dimanche.

Une visite de Son Eminence aux syndiqués de Québec

A l'issue d'une journée d'étude tenue à la centrale des syndicats catholiques, le Conseil général a remis à Son Eminence un chèque substantiel, souscription des syndiqués catholiques pour la reconstruction du Grand Séminaire.

M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier, et M. Henri Petit, président du conseil général, se sont faits les interprètes des oeuvres catholiques auprès de Son Eminence. L'un et l'autre se sont plu à souligner la sollicitude du Cardinal-Archevêque pour la cause du syndicalisme catholique dans notre pays.

Son Eminence a remercié les ouvriers de leur généreuse souscription, leur a adressé quelques mots d'encouragement et leur a donné certaines directives.

Trois points à retenir

Trois points principaux, dit-il, doivent retenir votre attention: la retraite fermée, l'étude et la compréhension du syndicalisme catholique, moyen de restaurer la société.

La retraite fermée est nécessaire au catholique, car elle lui permet de méditer dans le si-

lence sur la véritable fin de l'homme et sur le rôle qu'il joue dans la société. C'est un endroit où l'on se retrempe et où l'on refait ses forces, où l'on reprend courage et où l'on arrive à considérer la vie sous son jour véritable.

L'étude s'impose aussi, l'étude du métier et de la profession, l'étude de la doctrine sociale de l'Eglise, oeuvre primordiale du syndiqué catholique qui veut corriger les défauts de la société. Souvent les catholiques n'étudient pas assez. Les socialistes connaissent bien la doctrine de Marx; les catholiques trop souvent ignorent les enseignements sociaux des Papes.

Le rôle du syndicalisme

Cet enseignement social, cette conception de la vie en commun de l'Eglise catholique, c'est le rôle du syndicalisme catholique de la faire passer dans les moeurs, dans les institutions et dans les lois. Cela ne se fera pas tout d'un coup. Il faut du temps pour transformer les esprits. Le syndicat catholique est une organisation disciplinée, par conséquent une orga-

nisation qui prêche et accepte la hiérarchie des valeurs. Votre oeuvre sera longue, car vous êtes en quelque sorte des pionniers. Et ceux qui vous suivront auront moins de difficultés que vous. D'ailleurs, il s'opère un changement considérable dans les idées. Le monde patronal s'ébranle. Et la collaboration entre les diverses classes sera chose beaucoup plus facile dans l'avenir.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte



parce qu'ils font leur part



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

205, rue Du Pont

Tél.: 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités: Bornes-fontaines Soudure électrique et autogène.

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Et le code des parents?

On trouvera dans une autre page du Travail, le Code d'éthique professionnelle de l'instituteur. Nous n'avons pas besoin de ce code pour savoir le dévouement qui anime nos éducateurs. Les chefs de famille ont chaque jour l'occasion de se rendre compte que les instituteurs et les institutrices, aussi bien laïques que religieux, n'épargnent rien pour remplir et mener à bonne fin la mission si vitale qu'on leur a confiée.

Mais l'éducation de l'enfant ne se fait pas seulement à l'école. Elle se fait aussi au foyer et il ne peut y avoir de succès sans une collaboration étroite entre l'école et le foyer, c'est-à-dire entre l'instituteur et les parents.

Plusieurs organismes, plusieurs sociétés ont compris l'importance de la collaboration entre l'instituteur et les parents. Il y a l'École des Parents, par exemple, qui a fait un beau travail dans ce domaine. Il y a aussi plusieurs éducateurs qui ont pris l'initiative d'inviter les parents à l'école afin de pouvoir les connaître et les mettre au courant des progrès des enfants.

L'instituteur a son Code mais les parents, eux aussi, doivent avoir le leur quand il s'agit de l'éducation des enfants. Et comme premier article de ce Code, qu'ils inscrivent: la collaboration avec les éducateurs.

La crise du logement

"L'encombrement est la pire plaie qui afflige le Canada, en ce qui concerne le logement. Même lorsque l'on tient compte du surpeuplement temporaire créé dans les régions où se trouvent concentrées les industries de guerre, la vision de l'avenir est sombre."

Voilà ce que l'on dit dans un premier rapport publié à la suite d'une enquête menée, par une grande industrie canadienne, sur le problème du logement. Cette constatation n'a rien de bien nouveau, chacun a pu la faire depuis longtemps, mais si on y ajoute les statistiques contenues dans le même rapport relativement à l'état des maisons, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, au manque de baignoires et à l'hospitalité que l'on doit accorder aux familles qui ne peuvent se loger, elle apporte une preuve nouvelle de l'urgence du problème du logement.

L'Etat doit intervenir et sans retard. Il met déjà des plans à la disposition du public, mais il faut faire davantage. Les syndicats catholiques s'intéressent beaucoup à ce problème et ils doivent continuer de le faire, non pas seulement par l'étude, mais aussi et surtout par des réalisations pratiques. Celles-ci existent déjà, nous le savons, et il faut continuer dans cette voie et faire mieux encore.

La retraite fermée

Tous les syndiqués qui le peuvent — et qui, vraiment, ne le peuvent pas? — ne doivent pas manquer au cours de l'année de faire une retraite fermée.

La retraite fermée, que Son Eminence le Cardinal Villeneuve a dit être un des points principaux devant retenir l'attention du syndiqué catholique, est toujours infiniment salutaire. La vie trépidante du vingtième siècle rend difficile la méditation et la réflexion. Et pourtant, nous en avons besoin pour voir où vraiment nous sommes rendus et, si nécessaire, pour changer de voie.

Tous ceux qui ont fait une retraite fermée y retournent. Interrogez-les et ils vous diront que la retraite fermée est un peu comme une oasis dans le désert.

Chacun a besoin de la retraite fermée. Ceux qui ont le plus à se reprocher trouveront l'occasion de se réhabiliter et ceux qui ont le moins à se reprocher seront heureux de se sentir renforcés dans la voie du bien.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

ROBINSON, JOHNSON & WILSON

Edifice Aldred

chambre 2202

507 Place d'Armes, Montréal

Tél. PL. 9571

Moins d'accusations pour pratiques ouvrières déloyales

Le neuvième rapport annuel du National Labor Relations Board des Etats-Unis, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1944, s'occupe des tendances qui se manifestent dans les négociations collectives.

Le Conseil occupe aux Etats-Unis une position analogue à celle du Conseil national des relations ouvrières en temps de guerre, au Canada. Ses deux fonctions primaires sont d'éliminer les pratiques ouvrières déloyales et de régler les questions de représentation syndicale.

Quand le Conseil fut établi en 1936, la grosse majorité des causes concernaient des accusations de pratiques ouvrières injustes. Mais la proportion se trouve aujourd'hui complètement renversée. Au cours de 1943-44, un plus petit nombre d'accusations de pratiques injustes ont été déposées que durant n'importe laquelle des sept années précédentes, tandis que le nombre des causes touchant la représentation syndicale atteignait un sommet, à savoir 72% du total des causes. Preuve, selon le rapport, que la Loi est couramment acceptée par les employeurs.

Des statistiques

Au cours de l'année, un total de 2,687 causes touchant des pratiques ouvrières injustes ont été liquidées, dont 85% furent réglées officiellement sans recours à des audiences officielles et à des décisions écrites.

Un total de 2,972 travailleurs furent réinstaurés dans leurs positions pour remédier à des renvois injustes, et 350 autres le furent après des grèves résultant de pratiques ouvrières injustes. Des arriérés de salaire au montant de \$1,916,173 furent payés à 3,374 travailleurs victimes de distinctions injustes. Dans 101 cas, des syndicats dominés par la compagnie furent dissous. Dans 136 causes, le Conseil ordonna d'entamer des pourparlers de négociations collectives. On exigea l'affichage d'avis dans 736 cas.

Affiliation de trois nouveaux syndicats

L'affiliation de trois nouveaux syndicats à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a été acceptée à la dernière réunion de l'exécutif. Ce sont: le syndicat catholique féminin des employés des maisons hospitalières de Québec, le syndicat national catholique des services hospitaliers des Trois-Rivières et le syndicat catholique des employés des boîtes et des sacs de papier de Québec.

En quelques mots

La Coopérative de la Cité ouvrière

Le Petit Journal commente en des termes élogieux la fondation de la Coopérative de la Cité ouvrière de Montréal.

"Un certain nombre d'ouvriers montréalais, écrit-il, membres des Syndicats nationaux, ont décidé récemment de profiter de cette nouvelle situation (allègement des restrictions sur la construction) et des avantages de la méthode coopérative en fondant la "Coopérative de la Cité ouvrière de Montréal". C'est là, croyons-nous, la première initiative du genre susceptible de fournir aux ouvriers eux-mêmes des logements à portée de leur bourse...

"La coopérative demande à ses sociétaires une mise de fonds initiale de \$400 seulement, et le reste des \$4,000 est payable pendant une période de 20 années. Ainsi un paiement mensuel d'environ \$25 couvrirait les versements sur le capital, les intérêts ainsi que les taxes.

"Les ouvriers se plaignent souvent, et à juste raison, qu'ils ne trouvent pas d'habitations à portée de leur bourse et assez vastes pour loger convenablement leur famille. La Coopérative de la Cité ouvrière de Montréal leur offre une excellente occasion d'acquiescer une maison bien à eux et pourvue de toutes les nécessités modernes. La méthode coopérative prouve encore dans ce domaine comment elle réussit efficacement à réduire le coût de vie du peuple."

Les ouvriers belges et "Rerum Novarum"

L'Action Catholique relate comment les ouvriers belges ont célébré l'anniversaire de l'encyclique "Rerum Novarum". Les syndicats de Bruxelles ont célébré comme à l'ordinaire, cette année, le 15 mai, l'anniversaire de l'encyclique de Léon XIII, "Rerum Novarum". Après une messe solennelle à l'église de Sainte-Gudule, l'égli-

se principale de la capitale belge, les ouvriers ont défilé au Cirque Royal où s'est tenue une cérémonie devant une assemblée de plus de dix mille ouvriers. Le président de cette manifestation, Philippe van Bevere, président du syndicat des ouvriers des docks, ceux qui ont tant souffert pour la Belgique, exprima l'espoir que les prisonniers et les déportés seraient de retour au pays sous peu. La foule applaudit vivement quand il ajouta: "... et avec eux, le retour du Roi que tous attendent avec grand espoir". Une autre vague d'applaudissement salua la mention par van Bevere de l'attitude courageuse du cardinal van Roey sous l'occupation allemande.

Un appel à la prudence

Le quotidien Montréal-Matin signale la venue dans la métropole d'agents de John L. Lewis, de l'Union américaine des mineurs, qui sont chargés de l'organisation de certaines industries locales. Et dans un appel à la prudence en ce qui concerne ces agents de l'autocrate John L. Lewis, il écrit:

Ce n'est pas la première fois que les Canadiens, on ne sait trop pourquoi, font appel à des Américains pour régler leurs problèmes ouvriers ou, tout au moins, acceptent de les laisser régler par des Américains. C'est une pratique qui comporte des dangers incontestables, puisque récemment on affirmait de source bien renseignée, que l'on cherchait à déclencher des grèves et des difficultés de toutes sortes dans une industrie canadienne afin de favoriser une industrie similaire aux Etats-Unis.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR de BREVETS D'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

I. NANTEL

BOIS
DE
SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone :
CH. 1300.
Montréal

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de
La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

Un patron parle à ses contremaîtres...

Le Service Social a été réalisé dans nombre d'usines. Aux Etats-Unis selon une enquête récente, 2,452 établissements industriels possèdent des services sociaux, couvrant plus de 4 millions et demi d'ouvriers.

Ce service est un actif pour l'industriel. Il diminue chez les travailleurs la neurasthénie, la fatigue et le mécontentement. Par un choix plus sévère exercé sur l'embauchage et une meilleure utilisation du personnel, il économise aussi beaucoup de temps. De plus, il évite le gaspillage. Combien d'ouvriers se négligent dans l'utilisation de la

matière première parce qu'ils sont distraits, troublés, inquiétés par quelque problème familial. En créant une atmosphère favorable à la collaboration et au travail, le Service Social industriel assure un meilleur rendement.

Extrait de
"DIRECTIVES aux
CONTREMAITRES"

par

M. Eugène GIBEAU
président de
The SLATER Shoe
et de

l'Association Professionnelle
des Industriels

SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES



Nouvelles du mouvement

Activités à Montréal

A la Commission scolaire

Les concierges de la Commission scolaire annoncent que les discussions sont commencées pour le renouvellement de la convention. Tout devrait être réglé d'ici quelques jours.

Chez les employés manuels, les négociations se poursuivent et les résultats s'annoncent favorables. Malgré la réaction de la Commission, on croit que les difficultés s'aplaniront dans un esprit de collaboration des deux parties.

L'organisation des fonctionnaires, déjà commencée depuis quelques semaines, a été retardée par la négociation de la convention collective des employés manuels de ce même organisme. L'organisation reprendra son travail incessamment.

Surintendants et contremaîtres

La presque totalité des surintendants et contremaîtres de la cité de Montréal se sont joints aux syndicats. L'organisation nouvelle promet beaucoup. La constitution a été acceptée et des démarches se font présentement pour demander l'incorporation.

Employés de la Cité

L'organisation est intense dans ce domaine et donne au syndicat des résultats appréciables. Le travail de l'organisation a paralysé la Fraternité canadienne des employés de la cité à un tel point qu'elle est incapable d'obtenir la reconnaissance pour la négociation. Le syndicat fera bientôt les démarches nécessaires pour enlever à la Fraternité ce qu'elle avait obtenu l'an dernier.

Employés d'hôpitaux

L'Association des employés d'hôpitaux se prépare à négocier une convention pour tous les hôpitaux catholiques de la ville. La partie patronale est représentée par la "Conférence des hôpitaux catholiques de Montréal". Les employés obtiendront par cette convention d'importantes augmentations de salaires et des améliorations dans leurs conditions de travail. 700 employés ont déjà signé librement pour la retenue syndicale.

Manuteneurs de charbon

La lutte engagée, entre l'Union Internationale et le Syndicat des manuteneurs de charbon, se poursuit pour l'obtention de la représentation syndicale. Nous espérons que ce problème sera bientôt réglé par la Commission des relations ouvrières afin que l'on puisse bientôt mettre à exécution le contrat signé avec la compagnie.

Travailleurs de la Pulpe et du Papier

Tous les employés sont très heureux des améliorations obtenues dans le renouvellement de la convention collective de travail à la compagnie Barrett. Tous les employés de la compagnie font partie du syndicat.

Employés de pompes funèbres

Ce syndicat connaît présentement une augmentation considérable dans l'effectif de ses membres. La presque totalité des employés ont signé volontairement pour la retenue syndicale pour 15 mois. Les négociations, pour le renouvellement de la convention, se poursuivent actuellement pour une augmentation de salaire et certaines améliorations dans les conditions de travail.

Conseil Central de Montréal

Lors de la réunion du 14 juin dernier, le secrétaire annonçait

la nomination officielle des membres des comités suivants:

1. *Le conseil d'administration:* MM. S.-B. Latraverse, Omer Douville, Albert Dufort, G.-A. Gagnon et Roméo Bellemare.

2. *Le comité consultatif:* MM. Horace Laverdure, Amédée Parent, Georges St-Pierre, J.-A. Chagnon, R. Grenier, A. Gosselin et J. Giguère.

3. *Le comité de la fête du travail:* MM. Albert Charpentier, Philippe Laliberté, Z. Lamoureux, J.-C. Périard et R. Charpentier.

Organisations nouvelles

L'organisation dans l'industrie de la boîte de carton commence à donner des résultats appréciables. Il y a lieu d'espérer qu'il sera possible, dans un bref délai, de demander la certification. Les employés des cours de bois et de charbon ont demandé leur incorporation au gouvernement provincial. Les adhésions sont fort nombreuses et une propagande intense se produit afin de grouper la majorité des employés le plus tôt possible.

Fédération des employés

L'exécutif de la Fédération catholique des employés du commerce, de l'industrie et de la finance, à sa dernière réunion tenue à Québec, a accepté les demandes d'affiliation des syndicats suivants: Syndicat national des employés du commerce de Farnham, district de Missisquoi; syndicat catholique des employés de gros de l'alimentation de Québec, et syndicat catholique des employés de l'alimentation en détail de Québec.

Dans une lettre en date du 21 mai 1945, le Syndicat des employés salariés de l'Asbestos Corporation, de Theiford les Mines, expose les raisons de sa demande de désaffiliation à la F.C.E., pour s'affilier à la Fédération de l'amiante.

Le congrès de St-Hyacinthe

La Fédération a élaboré comme suit le programme de son congrès, à St-Hyacinthe, les 5 et 6 août:

Samedi soir, 8 h. à 9 h., inscription des délégués au local des syndicats;

Dimanche, à 8 h., messe par l'aumônier de la Fédération, M. l'abbé A. Ouellet; 10 h., ouverture du congrès; midi, banquet; 2 h., deuxième séance du congrès; le soir, fête récréative.

Lundi, à 9 h., troisième séance du congrès; 2 h., élections et clôture du congrès.

Fédération nationale du textile

La Fédération nationale du textile va bientôt commencer à Montréal une campagne de propagande afin de grouper le plus grand nombre possible d'ouvriers du textile dans le but d'obtenir la certification pour toutes les usines de la Dominion Textile dans la province de Québec. Nous sommes assurés que la convention projetée augmentera sensiblement les salaires des intéressés, même dans la région de Montréal. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des développements à ce sujet.

Employés de la Fonderie de l'Islet

Voici le résultat des élections au syndicat national catholique des employés de la fonderie de l'Islet, Inc.:

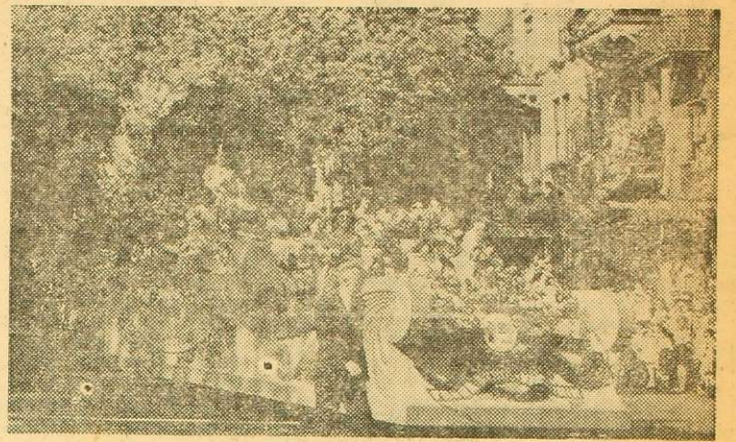
Président, M. Fernand Bélanger; vice-président, M. Wilfrid Migneault; secrétaire-financier, M. Camille Bélanger; secrétaire-trésorier, M. Philippe Lamarre; secrétaire-archiviste, M. J.-B. Morneau; directeurs: MM. Ulric Bélanger, Eugène Normand, Gabriel Moreau, Xavier Tondreau, Sentinelle, Amédée Gouache.

Conseil central Saguenay-Lac-St-Jean

Le conseil central Saguenay-Lac Saint-Jean, a récemment accepté les demandes d'affiliation des syndicats d'employés municipaux de St-Joseph d'Alma et des employés des laiteries de Jonquière et de Kénogami. Le conseil a aussi décidé de participer à une semaine d'étude sociale qui aura lieu vers la mi-juillet pour les chefs ouvriers de la région.

Fédération des gantiers

Les négociations pour les contrats présentés l'an dernier viennent de prendre fin par une résolution du conseil régional du travail décrétée le 12 juin

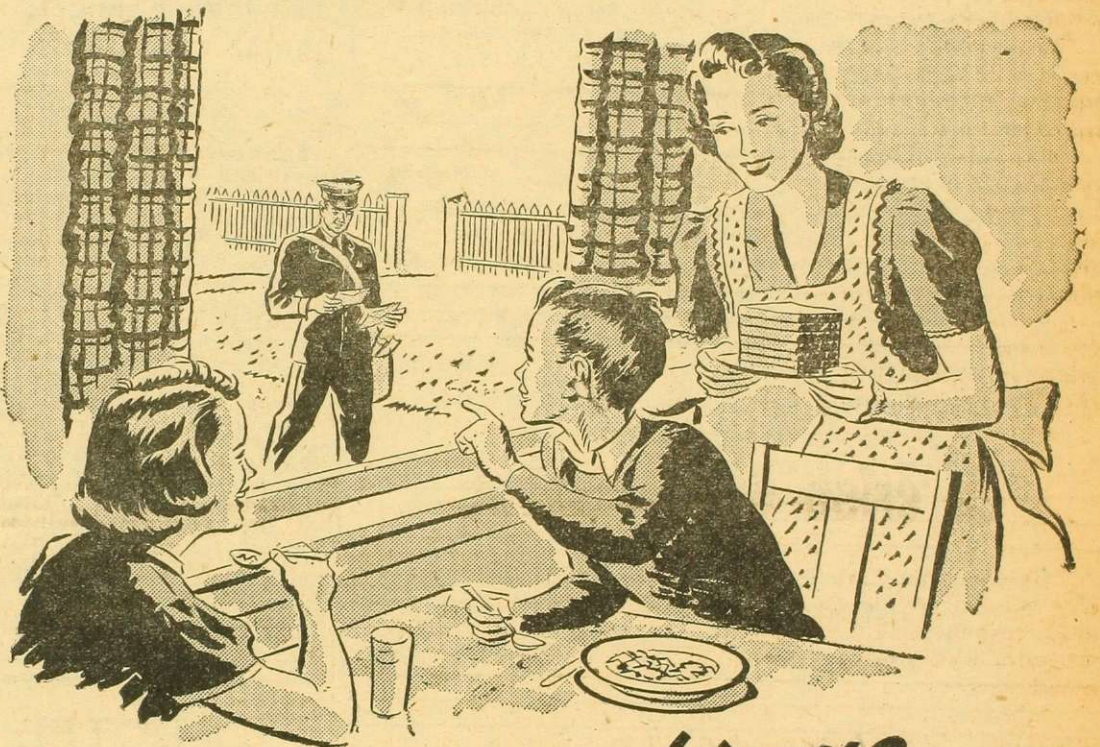


La Saint-Jean-Baptiste à Montréal — L'un des chars allégoriques dans la parade du 24 juin rendait hommage à notre illustre compatriote, feu le Frère Marie-Victorin. Ce char était gracieusement offert par la maison Dupuis et Frères.

Les succès couvrent les fautes, les revers les rappellent.

Ceux qui ne se rétractent jamais s'aiment plus que la vérité.

dernier. Ces contrats comportent une augmentation générale pour les ouvriers de Montréal, Marieville, Trois-Rivières, Québec, Loretteville et l'Ancienne Lorette. L'augmentation sera rétroactive au 1er janvier 1945.



"Voilà notre chèque maman!"

Par tout le Canada, à la ville comme à la campagne, des centaines de mille hommes et femmes guettent l'arrivée du facteur qui leur apporte des chèques d'allocation aux dépendants, tout comme d'autres attendent le jour de la paye. Ce sont des personnes de tout âge dont le gagne-pain est en service actif. On y trouve aussi des soldats démobilisés qui ne sont pas encore rentrés dans la vie civile.

Et bientôt il y en aura des centaines de mille autres qui reviendront de la guerre. Ils recevront des chèques qui les aideront à se procurer des vêtements civils, à parfaire leurs études, à acquérir une formation technique ou professionnelle, à fonder une entreprise ou à s'établir cultivateurs ou pêcheurs.

Les banques doivent être en mesure d'encaisser tous les chèques du Gouvernement, émis à ces fins et à une douzaine d'autres, — de les encaisser, sans frais, dans toutes les parties du Dominion. En fait, les banques fournissent au Canada un mécanisme s'étendant à tout le pays et qui facilite à la nation reconnaissante l'application de ses plans pour la réintégration dans la vie civile des hommes et des femmes démobilisés.

C'est là une tâche formidable. Elle exigera une comptabilité considérable. Mais vous pouvez être sûrs que vos banques l'assumeront sans que leur service régulier en souffre.

Cette annonce est commanditée par votre Banque

Entente entre l'U.C.C. et la C.T.C.C. pour l'organisation des bûcherons

Le problème de l'organisation des bûcherons qui était étudié, depuis plusieurs années, par l'Union catholique des cultivateurs et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, est enfin résolu à la suite d'une entente entre les deux organismes. Cette initiative heureuse est pleine de promesses pour l'avenir.

Les représentants de l'U.C.C. et de la C.T.C.C. ont donc convenu ce qui suit:

1—La juridiction générale, quant à l'organisation professionnelle des tra-

vailleurs en forêt, appartient à l'Union catholique des cultivateurs et à sa section des bûcherons.

2—Toutefois, les fédérations affiliées à la C.T.C.C. qui auraient un intérêt dans ce domaine, pourront faire de telles ententes avec l'U.C.C. que les parties jugeront d'intérêt commun, pour établir jusqu'où pourrait aller, dans des cas d'espèce, la juridiction des fédérations intéressées au sujet de l'organisation professionnelle des travailleurs en forêt. Un représentant ou plus de la C.T.C.C. assisteront à la conclusion de telles ententes;

3—L'Union catholique des cultiva-

teurs est disposée à considérer dans le plus bref délai possible les projets d'entente qui pourraient lui être soumis par la Fédération de la pulpe et du papier et la Fédération de l'industrie du bois, toutes deux affiliées à la C.T.C.C.

4—L'U.C.C. et la C.T.C.C. sont d'accord pour étudier et présenter conjointement aux gouvernements intéressés les amendements susceptibles d'améliorer certaines lois sociales, comme par exemple, la Loi des accidents du travail, la Loi des pensions de vieillesse, etc.

M. J.-A. Marion, président de l'U.C.C., a signé au nom de cet organisme, et M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., au nom de cette dernière. Représentaient aussi l'U.C.C., à la réunion conjointe au cours de laquelle a été signée l'entente: le R. P. Léon Lebel, S.J., aumônier général; M. Samuel Audette, vice-président, et MM. Albert Laframboise et Ferdinand Contant. La C.T.C.C. était en outre représentée par MM. Gérard Picard, secrétaire général, et Philippe Lessard, président de la Fédération de la pulpe et du papier.

Le Code d'éthique de l'instituteur

Afin de mieux atteindre les buts de toute bonne éducation, de promouvoir les intérêts de la profession d'éducateur, de se tracer une ligne de conduite idéale, les membres de l'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal s'engagent à respecter chacun des articles d'un code d'éthique professionnelle. Ce code, croyons-nous, peut s'appliquer à tous les instituteurs et il sera intéressant de le voir répandu par toute la province. C'est là la première raison pour laquelle nous le publions. D'autre part, c'est un document dont tous les ouvriers se doivent de prendre connaissance. On pourra trouver, en 4e page, d'autres commentaires sur le Code d'éthique professionnelle de l'instituteur dont voici le texte:

L'instituteur et la profession

L'instituteur travaillera au maintien de l'honneur et de la dignité de la profession;

Il servira la cause de l'éducation par sa conduite, par sa parole et par ses actions;

Il cherchera en tout l'intérêt des membres de la profession et par là, celui des enfants qui leur sont confiés;

Il prendra les moyens propres à maintenir sa compétence et à rendre son enseignement des plus profitables;

Il travaillera constamment au relèvement du niveau social du personnel enseignant;

Il ne doit pas se livrer à l'enseignement en vue de bénéfices pécuniaires, mais il devra insister pour qu'on lui accorde le traitement qui convient à son rang social;

Il incitera les meilleurs sujets à embrasser la profession et en détournera ceux qui n'en semblent pas dignes;

Il comprendra que la compétence seule motive un engagement ou une promotion, et qu'il est du devoir des officiers supérieurs de veiller aux intérêts de la profession en n'accordant de l'avancement qu'aux plus méritants;

Il s'interdira de critiquer publiquement les membres de la profession. Il devra également dire à qui de droit ce qui peut aider ou nuire à la profession;

Il comprendra que les rapports entre confrères, supérieurs et inférieurs doivent être à base de sympathie de part et d'autres, et d'acceptation mutuelle du droit de commander pour le supérieur et du droit d'exprimer son opinion pour tout instituteur;

Il sera membre de l'association locale des instituteurs.

L'instituteur et l'élève

L'instituteur donnera le meilleur de lui-même aux élèves qui lui sont confiés;

Il fera de la religion catholique l'objet principal de son enseignement, la considérant comme un principe de vie et un élément essentiel de formation;

Il cultivera chez les élèves leurs qualités ethniques, l'amour et la fierté de la patrie canadienne;

Il poursuivra des fins d'ordre professionnel dans son enseignement, sa discipline ou ses rapports avec les élèves en général;

Il sera juste, impartial et bon. Il tiendra compte de la diversité d'intérêts, d'aptitudes, de capacités et de milieu des élèves;

Il est tenu au secret professionnel envers ses élèves.

L'instituteur et la société

En tout et partout il fera honneur à la parole donnée et il respectera les engagements pris;

Il ne tolérera pas que son travail serve à des fins politiques, ou à des intérêts personnels quels qu'ils soient;

Il ne pratiquera aucun métier, commerce, industrie, profession, ou charge, incompatibles avec l'exercice de la profession d'instituteur;

Il suscitera l'intérêt et stimulera l'action du public dans le domaine de l'éducation;

Il accordera son entier appui à l'établissement d'une coopération intelligente entre l'école et la famille;

Il se souviendra toujours qu'il est un éducateur professionnel au service de Dieu, de la Patrie, et de la jeunesse de son pays.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président.
445, Christophe-Colomb.
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou,
Tél. : 3-3539

1231 est, Demontigny

Montréal

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés.

Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon

Tél. : 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés.

M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J.-D. JOANISSE, prés.

P.-E. SAUVAGEAU, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Oscias FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

123, boulevard Boivin

Tél. : 922

Syndicat Catholique et National du Textile de Granby Inc.

Philiat DION, prés.

Henri FORAND, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Caron

Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Rimouski Inc.

Prés. : Jos. SANTERRE

Sec. : Louis LONGCHAMP

Association de la Soie Célanese de Drummondville

Prés. : Raymond BUSSIÈRE

Sec. : Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie, de la Joliette Steel Ltd.

JEAN-PAUL JOLY, sec. arch.

Etude de la question d'un salaire annuel garanti aux E.-Unis

Par suite d'une recommandation présentée en novembre dernier par le Conseil national du travail en temps de guerre, le président des Etats-Unis a ordonné au Comité consultatif du Bureau de la mobilisation de guerre et de la reconversion de mettre à l'étude la question d'un salaire annuel garanti pour les travailleurs des Etats-Unis.

Le *New York Times* a annoncé qu'en conformité avec ledit ordre un sous-comité a été nommé par le président du Comité consultatif "pour réunir les études déjà faites au sujet du salaire annuel garanti". Les membres du sous-comité sont: Eric Johnston, président de la Chambre de commerce des Etats-Unis; Philip Murray, président de la C.I.O.; Albert Goss, maître de la National Grange; et Mrs Anna Rosenberg, directrice régionale de la Commission du potentiel humain de guerre pour New-York.

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Billet du mois

Internationalisme dangereux et internationalisme de bon aloi

Un fait

De New-York nous venait le 13 juin dernier une déclaration de Mathew Woll, vice-président de la Fédération américaine du Travail. "La très grande majorité, dit-il, des membres de cette organisation sont opposés à la cana- lisation projetée du Saint-Laurent. Il a qualifié de projet de "proposition qui tente de justifier la dépense de mil- lions de dollars américains, non pour employer les travailleurs américains, mais pour employer la main-d'oeuvre canadienne".

aidera qu'en autant que cela ne nuira pas au bloc américain. C'est là ce que nous appelons de l'INTERNATIONALISME DE MAUVAIS ALOI. Et ce ne sont pas les Américains qui sont à blâmer, mais les Canadiens.

Ce que nous prêchons, ce n'est pas l'isolationisme national, mais un INTER- NATIONALISME DE BON ALOI, qui tient compte d'un nationalisme légitime. Or, il est très légitime de vouloir que l'argent des contribuables canadiens profite d'abord aux Canadiens. Tout comme les Américains s'opposent à ce que l'argent américain profite d'abord aux Canadiens, nous nous plai- gnons de ce que les contributions des unionistes canadiens profitent d'abord aux Américains. Nous l'avons souvent prêché. Aujourd'hui, c'est un unioniste américain qui nous donne un principe et un exemple. Nos ouvriers canadiens tireront-ils profit de la leçon?

Nationalisme légitime ne doit pas se confondre avec isolationisme. Nous entrevoyons très bien une collaboration internationale comme celle qui existe depuis plusieurs années au Bureau In- ternational du Travail. Il s'y produit des échanges qui ne peuvent que contribuer à un équilibre mondial dans le monde du travail.

Espérons que la remarque de M. Woll provoquera des conversions à un nationalisme sain assez large pour comprendre un internationalisme de bon aloi.

SERVITEUR

Réflexion

La Fédération américaine du Travail est constituée d'une majorité de travail- leurs américains et d'une minorité de travailleurs canadiens. Les uns et les autres versent tant par tête aux quar- tiers généraux. Ceux-ci, en retour, sont censés veiller aux intérêts de leurs com- mettants. Mais les têtes dirigeantes de la Fédération américaine du Travail — souvent appelée l'Internationale —, en bons patriotes et même en bons unionistes, verront à ce que l'argent américain soit d'abord dépensé au bé- néfice des Américains, leurs confrères Canadiens de même union dussent-ils en souffrir! La déclaration ci-dessus du vice-président de l'Internationale en fait foi. Et les Canadiens qui versent des contributions à la caisse centrale? Ils sont bien gentils de le faire: c'est tou- jours autant de pris, mais on ne les

Les syndicats de médecins sont rétablis en France

Le gouvernement provisoire de la République française a créé, par une ordonnance du 11 décembre 1944, des organismes transitoires de gestion pour les professions médicales et para- médicales et, par une ordon- nance du 15 décembre 1944, il a fixé les règles relatives au ré- tablissement des syndicats de médecins.

Une ordonnance du 18 octo- bre 1943 du Comité français de la libération nationale avait dissous l'ordre des médecins créé par le gouvernement de Vichy. Cette ordonnance a été rendue applicable au territoire de la métropole par l'ordonnan- ce du 9 août 1944 relative au ré- tablissement de la légalité répu- blicaine. Les biens de l'ordre ont été placés sous séquestre. Les nouvelles ordonnances de décembre 1944 ont été prises en attendant l'institution d'un nou- vel ordre des médecins, prati- ciens de l'art dentaire et sages- femmes et la reprise normale de l'activité des syndicats de ces professions.

En application de l'ordonnan- ce du 15 décembre 1944, les syndicats, unions et fédérations de syndicats de médecins, de dentistes, de pharmaciens et de sages-femmes, existant au 16

juin 1940 et dissous par le gou- vernement de Vichy, sont réta- blis dans les droits et attribu- tions qu'ils possédaient à la da- te de leur dissolution. Sous ré- serve de certaines dispositions transitoires, ces syndicats sont régis par les dispositions du co- de du travail relatif aux groupe- ments professionnels.

Des commissions d'industrie

Les gouvernements qui sont membres de l'Organisation in- ternationale du travail viennent d'être invités à nommer leurs représentants, ainsi que ceux des organisations d'employeurs et de travailleurs, pour faire partie des commissions d'indus- trie créées par l'O.I.T.

Ces commissions concernent, pour l'instant, les industries suivantes: industrie du bâti- ment, travaux du génie civil et travaux publics; mines de char- bon; transports internes; pro- duction du fer et de l'acier; in- dustries métallurgiques; pro- duction et raffinage du pétrole; industrie textile.

Le Canada est appelé à dési- gner des représentants auprès de chacune de ces commissions.

Il a été décidé qu'au cours des premiers stades de leur fonctionnement, le rôle essen- tiel des commissions d'indus- trie sera de faciliter des échan-

Le salaire minimum vital est de \$30 par semaine

Tous les membres de notre mouvement liront avec un grand intérêt la brochure intitulée: "Le salaire minimum vital", dont l'au- teur est M. Gérard Picard, secré- taire général de la C.T.C.C., et qui vient d'être publiée dans la série des tracts de la Confédéra- tion.

Disons tout d'abord que M. Pi- card établit à \$30 par semaine le salaire minimum vital que devrait recevoir tout adulte qui n'a que ses bras pour gagner sa vie. Trente dollars par semaine, cela signifie \$1560 par année. L'élé- ment compétence, l'élément res- ponsabilité, etc., écrit M. Picard, doivent être appréciés, estimés, puis ajoutés au-dessus du salaire minimum vital".

Cependant, pour en arriver à ces chiffres, l'auteur étudie pro- fondément la question. Il apporte tout d'abord de multiples témoi- gnages quant à l'obligation de payer à l'ouvrier un salaire rai- sonnable. Il cite les clauses du traité de Versailles par lesquelles a été constituée l'Organisation in- ternationale du travail, les ency- cliques, la Charte de l'Atlantique, le Conseil national du travail en temps de guerre au Canada, le Code social de Malines et maints autres documents et auteurs.

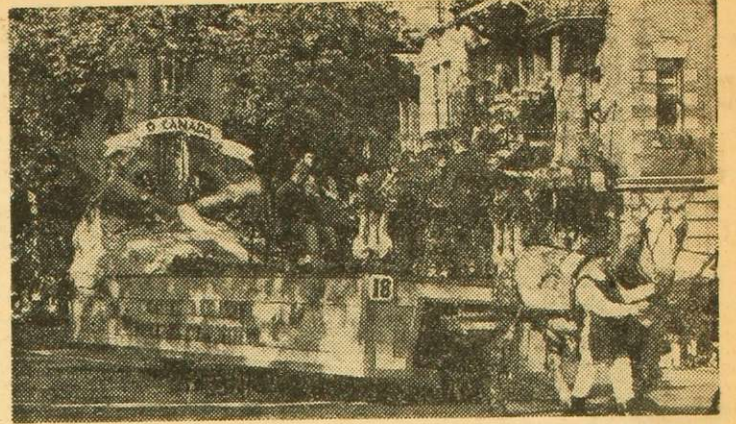
Puis, M. Picard aborde la ques- tion du point de vue concret. Il justifie ses calculs et en arrive à la conclusion qu'en chiffres ronds le salaire minimum vital au Ca- nada, dans les centres urbains, doit être de \$30 par semaine et de \$1560 par année.

L'étude de notre secrétaire gé- néral n'a pas la prétention de fermer la porte à la discussion. Bien au contraire, M. Picard in- vite la critique à faire son oeuvre bienfaisante, "et l'on finira sans doute, termine-t-il, par jeter toute la lumière nécessaire sur un sujet aussi complexe que celui du sa- laire minimum vital".

ges de vues entre les parties in- téressées à l'égard des problè- mes qui affectent leurs indus- tries respectives; à mesure que les industries se développeront, elles pourront par contre abou- tir à des décisions qui pourront prendre des aspects très variés.

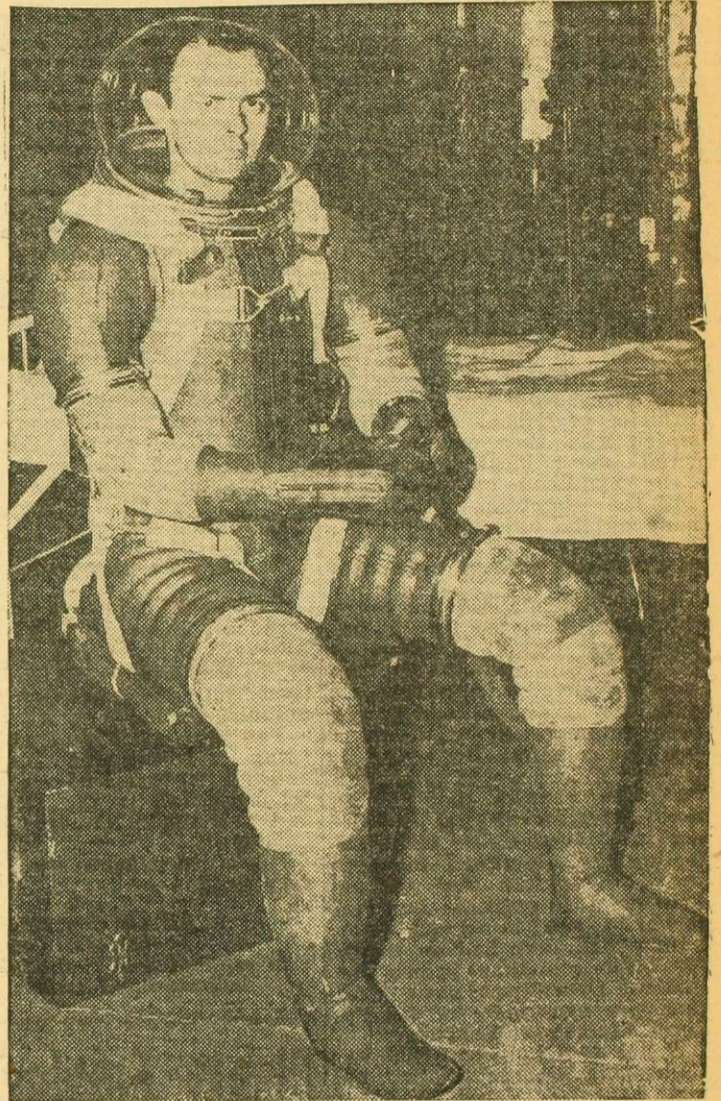
Pour réussir

L'homme qui veut réussir dans la vie n'arrivera que par le travail, de quelque heureuse fa- cilité qu'il soit doué. Le travail c'est le divin labarum de tous ceux qui veulent atteindre au succès solide et durable.



Lors de la parade de la Saint-Jean-Baptiste, dans la métropole, l'un des chars allégoriques était consacré à Calixa Lavallée, l'auteur de notre hymne national.

La véritable modestie ne re- cherche pas les louanges, mais elle ne fuit pas hypocritement celles qui sont amplement méri- tées. Tu t'indignes qu'il y ait des ingrats. Demande à ta conscien- ce si tous ceux qui l'ont obligé l'ont trouvé reconnaissant. — Sé- nèque.



Cet extraordinaire costume est celui que porte un aviateur s'il veut voler à une altitude de 80,000 pieds sans éprouver le moindre malaise. Le costume est muni d'un tube à oxygène, d'un microphone, d'écouteurs et d'un appareil à chauffage électrique.

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Salaires et Conditions de Travail

- Loi de la convention collective
- Loi du salaire minimum
- Cédules des justes salaires pour les travaux du gouver- nement
- Service de conciliation et d'arbitrage
- Loi du repos hebdomadaire

Honorable Antonio BARRETTE, Ministre

Sécurité

- Loi des établissements in- dustriels et commerciaux
- Loi des édifices publics
- Loi des paratonnerres
- Loi des mécaniciens de ma- chines fixes
- Loi des appareils sous pres- sion
- Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER, sous-ministre adjoint

Prévoyance sociale

- Loi des accidents du travail
- Service de placement pro- vincial
- Loi des pensions aux aveu- gles de Québec
- Loi de l'assistance aux né- cessiteuses.

Gérard TREMBLAY, Sous-ministre

L'avenir appartient à ceux qui le préparent

Par l'acquisition de connais- sances générales et la maîtrise d'un métier, le jeune homme peut se préparer un avenir brillant dans les carrières industrielles, en sui- vant les cours théoriques et pra- tiques des

Ecoles d'Arts et Métiers

et des

Centres d'initiation artisanale

fondés en 1872

répandus dans plus de 40 villes industrielles du Québec

Pour renseignements, s'adresser ou

Bureau d'admission

35 ouest, rue Notre-Dame BELair 2858 Montréal

Secrétariat de la Province

Cours de 3 ans: Préparation exigée: 9e année

Cours de 2 ans: Préparation exigée: 7e année

Cours du soir

Pour apprentis et employé- s d'usine

Matières enseignées

Ménisierie, mécanique, forblan- terie, plomberie, forge, soudure oxyacétylénique et électrique, mo- tôricité, textiles, électricité, radio, radio-marine, orfèvrerie, coupe et confection du vêtement, peinture en bâtiment et lettrage commer- cial, mathématiques, physique, chimie, dessin industriel, lecture de plans, anglais, etc.

To Our English - speaking Friends

An Answer to the A.F. of L.'s Sec.-Treasurer

Catholic Syndicate did not break the strike declared by the International at Shawinigan — The high sense of responsibility of our Arvida Syndicate

Mr. George Meany, sec.-treasurer, American Federation of Labor, A. F. of L. Building, Washington, D.C. U. S. of America.

Dear sir,

In the May issue 1945 of the "American Federationist", you published an article entitled "Our Positions on World Labor Unity", in which you speak of the "strikebreaking so called Catholic Syndicate of Quebec, Canada".

I never met you, Mr. Meany, and may be you never came to the Province of Quebec in Canada, but surely you received reports from Canadian A. F. of L. organizers in Quebec. Undoubtedly you have been led to make the above statement through reports from a man like Philip Cutler who organized at Shawinigan Falls, in 1943, an utterly illegal and unjustified strike for the purpose only of supplanting our Aluminum National Catholic Syndicate in trying to have the Federal Minister of Labour taking away from the Provincial Minister of Labour the dispute which was then existing between our local Shawinigan Falls Syndicate on one hand and the Aluminum Co. of Canada on the other hand.

In observance with an agreement

Our Syndicate did not break the strike declared by the International Union at Shawinigan Falls. Our members kept on working strictly in observance with the agreement which had been automatically renewed a few weeks before the strike. It is only a few weeks after that agreement renewal that the Federal Government past the Order in Council C. P. 1003 subjecting the Aluminum industry to it. Therefore the Quebec Provincial authorities had full power to bring to an end a dispute which they had on hands for quite sometime before the Federal Order was past. And that was agreed to by the Federal Minister of Labour.

Hence is it not clear that Mr. Cutler and Claude Jodoin, his mate organizer, could be called law-breaker labour organizers and such has been the judgement of the Court of Justice since then.

The April's Vote

May be your statement at the top alludes also to the attempts made by Cutler at Arvida to bring the aluminum workers on strike there too between the years 1942 and 1945. He never succeeded there because the big majority of the workers were members of our local syndicate or had faith in it. And the outstanding majority vote given in favor of our Shawinigan Falls and Arvida Syndicates last April over the International locals and the C.I.O. as well, was not that a sufficient proof of the undisputed service rendered by our Syndicates in bettering the workers conditions in all respect? And dit not that as well marked their faith in their National Trade Unionism?

Your other statement is still untrue, Mr. Meany, when you say that the Catholic Syndicate in the Province of Quebec "places its members on jobs at a reduced rate when the C.I.O. and A. F. of L. unions are dissatisfied with wages and conditions".

Many improvements

Workers belonging to the National Catholic Syndicate in Quebec are as well eager to get fair wages as anyone else belonging to other unions. In 1937, potmen received .37 cts per

hour and now they get .80 cts par hour; the machinists have had an increase in the same period from .50 cts to \$1.00 dollar per hour. The whole wage schedule was changed accordingly. More than two dozens other improvements have been given to the workers through the activities of our Syndicate in the Aluminum Arvida and Shawinigan Falls plants.

Since two years our Arvida Syndicate is asking improvements that are only equivalent to those that are being more and more granted by all big industry throughout Canada and Quebec Province. Namely, the following: the check-off, an efficient mechanism for the settlement of grievances, the incorporation of the production bonus into the hourly wage rates, seniority provisions and two weeks vacation with pay for employees over seven years in service to the Company. With the exception of seniority provisions the local manager, Mr. Skelton, of the Arvida plant, had granted the above demands a month ago. The Head Office of the Company refused them afterwards. That is the reason why the parties are handling their dispute to a Conciliation Board.

Sense of responsibility

Does not that prove the high sense of responsibility of our Arvida Syndicate and its ability to deal firmly and constructively in a real militant trade-unionist spirit.

The same spirit and action is being demonstrated by each and all trade-unions, (syndicate) belonging to the Canadian and Catholic Confederation of Labour.

I beg to remain, sir, yours very truly,

Alfred Charpentier,
General President;
Canadian and Catholic Confederation of Labour, Inc.

Study of Guaranteed Annual Wage in United States

As a result of a recommendation made by the National War Labour Board last November, the President of the United States has ordered the Advisory Board of the Office of War Mobilization and Reconversion to study the question of a guaranteed annual wage for American Workers.

In accordance with the President's Order, a Sub-committee has been appointed by the chairman of the Advisory Board to bring together the studies already made of the guaranteed annual wage, and has commenced its hearings. The members of the sub-committee are Eric Johnston, President of the Chamber of Commerce of the United States; Philip Murray, president of the CIO; Albert Goss, master of the National Grange; and Mrs. Anna Rosenberg, Regional Director of the War Manpower Commission for New York.

Strikes and Lockouts during April 1945

A decrease of 60% in time lost due to strikes in the first four months of 1945, compared with the same period last year, was reported by the Dominion Department of Labour.

Preliminary figures for the first four months of 1945 show 61 strikes involving 19,400 workers with a time loss of 72,695 man-days as compared with 67 strikes, with 32,873 workers involved and a time loss of 182,374 man-days, for the same period last year.

Pauvreté n'est pas crime, mais il n'est pas démontré que tout riche soit un scélérat.

Les nobles coeurs s'attachent irrésistiblement aux malheureux.

Plenty Employment for Everybody

by Alfred Charpentier

We have had the federal elections and of the defenceless workers. The same Government has been reelected with promises for full postwar employment. The real meaning of such promises is that every man indeed who is willing to work, will have work, and this means 900,000 workers more than in "1939". This number will increase at a rate of 60,000 yearly.

Necessary changes

This cannot be reached unless international policy goes through many changes: international trade must be freed by the abolition of tariff barriers; international competition must be made possible by the abolition of the international control of cartels; the control of the standardization of prices by the creation of international monetary funds and the adoption of stable international currency; the increase of the workers buying power in poor and backward countries in order to stimulate local industries and the international trade as well.

There must be no more bilateral agreements between 2 or 3 countries against small nations; no more political and monetary blockades operated by great nations; no more obligation to pay tribute to certain countries for navigating in certain seas and rivers; no more exploitation by the magnates of capitalism in certain colonies or backward

nations and of the defenceless workers.

The electoral promises cannot be realized unless international understanding take place so as to achieve those reforms. It is a good thing that the principles of such understanding had been set at Dumbarton Oaks. People say so. So much the better!

Exportation trade

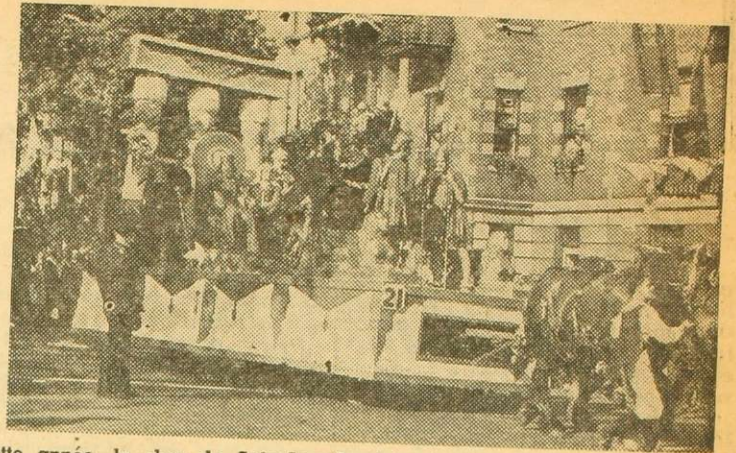
It is an admitted fact that only a constant importation and exportation policy would keep to Canada a standard of normal life and avoid to the country the coming back of the cyclical and forwar crisis.

Joined action

The general demobilisation and the closing down of the war workshops, the opening of new industries, will put up for 5 of 6 years in Canada serious problems of rehabilitation to civil life and of employment.

The solution of such problems will be possible by the only joined action of Federal and Provincial governments having the constant and fair cooperation of financial and industrial institutions, and of the labour movement.

Shall we have in Canada enough national unity to achieve that cooperation?



Cette année, le char de Saint-Jean-Baptiste, dans le traditionnel cortège du 24 juin, à Montréal, représentait notre saint patron réprimandant fermement le tétarque Hérode.

La fondation d'un collège pour barbiers-coiffeurs et coiffeuses

Il y a plusieurs années que l'on parle de fonder à Montréal et à Québec un collège pour les barbiers-coiffeurs et coiffeuses. Un collège qui aurait quelques traits de ressemblance avec ceux que l'on trouve dans les divers pays d'Europe, notamment en France et en Belgique.

Nous savons qu'il y a actuellement plusieurs plans concernant cette fondation, qui sont étudiés par des autorités compétentes, et que des décisions importantes doivent être prises dans un avenir rapproché. On croit même, en certains milieux, qu'il sera possible d'ouvrir les portes de cette nouvelle institution aux élèves au cours de l'automne prochain.

La fondation d'un collège pour les barbiers-coiffeurs et coiffeuses est un besoin de notre époque.

Dans tous les domaines on réclame la compétence, on exige des connaissances de plus en plus étendues, ce qui amène à dire que celui qui veut réaliser un succès dans l'avenir doit d'abord commencer par s'instruire sur les choses se rapportant à la fonction qu'il veut exercer.

Un stage de préparation

Le violoniste doit étudier et s'entraîner par de longues pratiques avant de parvenir à la possession de son art. Le chirurgien doit s'appliquer durant des années à l'étude, aux recherches, à la pratique, pour devenir un spécialiste. Le soldat devra subir un long entraînement s'il veut parvenir à un haut poste de commandement; enfin tous ceux qui désirent se spécialiser dans quelque branche que ce soit, il leur faudra toujours passer par un stage de préparation qui consiste en un travail plus ou moins prolongé d'étude, d'apprentissage, d'exercice d'entraînement; et pour que ce travail soit couronné de succès, il faut nécessairement qu'il soit accompli sous le regard vigilant et attentif des maîtres et selon les enseignements précis des professeurs qualifiés.

Depuis toujours, le public, et particulièrement le voyageur, le touriste, réclame les services d'un "bon" barbier-coiffeur. d'une bonne coiffeuse. Sans vouloir mésestimer la valeur de nos barbiers-coiffeurs et la compétence de nos coiffeuses, il faut tout de même avouer qu'ils sont peu nombreux ceux qui savent manier le rasoir en véritable ar-

tiste et travailler la chevelure selon toutes les règles de l'art. Les barbiers-coiffeurs et les coiffeuses, même parmi les meilleurs, admettent qu'il leur manque encore beaucoup de choses pour atteindre les degrés de connaissance, d'habileté et de vitesse qu'ils doivent avoir pour conquérir la palme de la véritable compétence.

Etude spéciale nécessaire

Le travail du barbier-coiffeur et de la coiffeuse ne se borne pas à l'art de manier adroitement le rasoir, le ciseau et les divers appareils requis pour l'exercice de leurs fonctions; il y a une partie importante de la science de l'hygiène qui ne doit pas échapper à la connaissance des barbiers-coiffeurs et coiffeuses; aussi ils doivent en faire l'objet d'une étude toute spéciale.

Voilà pourquoi la Fédération des barbiers-coiffeurs et coiffeuses fait diligence pour ériger, dans le plus court délai, un collège où de savants professeurs d'hygiène enseigneront aux élèves les notions qu'ils doivent nécessairement connaître sur cette matière; en même temps que d'autres professeurs enseigneront la théorie, la technique et la pratique de l'art du barbier-coiffeur et de la coiffeuse d'après les véritables méthodes classiques et modernes.

Des cours pourront aussi être donnés sur la coopération, l'économie et sur des questions d'ordre social.

Tout cet ensemble d'enseignement relèvera de beaucoup le niveau intellectuel des barbiers-coiffeurs et coiffeuses; il contribuera, dans une large mesure, à consolider l'unité entre eux, et constituera, du même coup, un des moyens les plus efficaces pour faire disparaître de leur milieu, les lacunes, les déficiences, les médiocrités qui ont entravé le progrès de leur noble profession dans le passé.

J.-Henri BELIVEAU



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

CLairve! 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

446G, rue LaFontaine

Maisonneuve

Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

Feuilleton du TRAVAIL

CONFLITS

Drame social en trois actes par

Jacques Morency

(Tous droits réservés)

(suite du numéro précédent)

Auguste. — Ils ne sont bons qu'à ça, à faire du mal, ces chenapans d'ouvriers. Jacques. — Vous insultez mes camarades, monsieur. Auguste. — Je m'en moque pas mal de vos camarades... Un tas d'idiots qui ne savent même pas se débarbouiller. Jacques. — Monsieur! Auguste. — Je vous ai dit que je suis ici chez moi. Alfred. — Auguste! Auguste (à Jacques). — Non, mais croyez-vous que je vais me laisser faire la leçon par un rustre comme vous. Mon père a dû vous dire que nous ne désirions pas du tout unir notre famille à la vôtre, monsieur l'ouvrier. Alfred. — Il le sait, Auguste. Auguste. — Oui, mais ce qu'il ne sait pas, c'est que je le hais, moi, comme tous ceux de sa classe, d'ailleurs, et s'il a le malheur d'essayer de revoir ma soeur, je lui casserai la figure, moi. Jacques. — Vous n'en n'aurez pas la peine, monsieur. Auguste. — C'est dommage. Ça m'aurait fait plaisir... Voyez-vous ce saligaud qui... Jacques. — Aurez-vous bientôt fini de m'insulter. Auguste. — Non, je n'ai pas fini... Je veux vous dire encore que mon père est trop bon pour vos semblables... Quand je prendrai sa place, moi, je vous conduirai au bout du fouet. Jacques. — Vous êtes un fat. Auguste. — Répète donc un peu. Jacques. — Un fat. Auguste (furieux). — Je ne sais ce qui me retient de l'écraser comme un ver de terre. Alfred. — Auguste, c'est assez... Va t'en! Auguste. — Non. Alfred. — Que viens-tu faire ici? Auguste. — Vous le savez. Alfred. — Non... Qu'est-ce que c'est. Auguste. — Je vous en avais touché un mot ce matin. Alfred. — Tu as eu ma réponse. Auguste. — Oui, mais je vous avais donné douze heures pour réfléchir. Alfred. — Je n'ai pas changé d'idée. Jacques. — Vous permettez que je me retire... Auguste. — Non. Reste-là, toi. Alfred. — Tu n'y penses pas, Auguste. Auguste. — Reste là, te dis-je, ou je t'assomme. Alfred. — Auguste, tu as perdu la tête. Auguste. — Ecoutez, mon bon petit papa, moi j'ai réfléchi durant ces douze heures, et j'en suis venu à la conclusion que ça me plaît de moins en moins de faire de la prison. Alfred. — Tu en feras, mon fils... Ce sera peut-être pour toi un remède salutaire. Auguste. — Et si je ne veux pas? Alfred. — C'est-à-dire? Auguste. — Si je m'empare de l'argent par force. Alfred. — Essaye. Auguste. — Vous en donnez bien à ces vauriens d'ouvriers de l'argent. Alfred. — Je paye leur travail! Auguste. — Et eux, pour vous remercier, ils vous crachent dans le dos. Jacques. — Pardon, nous aimons et nous respectons M. La-liberté. Auguste. — Parce qu'il vous paye dix fois ce que vous gagnez. Jacques. — Nous avons droit de vivre comme tous les hommes. Auguste. — Oui, dans la crasse et dans le vice. Alfred. — Ah! Vous n'allez pas recommencer. Auguste. — Ecoutez, mon père... Soyez raisonnable... Ce

n'est pas votre fortune que je vous demande. Alfred. — Je t'ai déjà trop écouté... Je t'avais prévenu la dernière fois que je ne payerais plus tes dettes. Auguste. — On le dit mais on ne le fait pas. Alfred. — Tu te trompes... Moi, je le fais. Auguste. — Vous n'êtes pas sérieux, papa. Pour \$4,000 laisser déshonorer votre nom. Alfred. — J'ai pensé à tout cela. Auguste. — Et vous consentez? Alfred. — Me voici en présence de mes deux plus grands ennemis: Jacques Renaud et mon fils. Eh bien, je vous jure que vous ne me ferez plier ni l'un ni l'autre. (à Auguste) Toi, sors! Tu me fais perdre mon temps. Auguste. — Ah! ça ne se passera pas comme cela. Alfred. — Tu ne veux pas m'obéir... Va-t-il falloir que je te fasse mettre dehors? Auguste. — Par ce chenapan... Qu'il approche s'il l'ose. Alfred. — Laisse-nous, te dis-je. Auguste. — Non, Ah! j'en ai assez, moi, à la fin, d'être toujours obligé de supplier... Vous ne voulez pas me donner les \$4,000? Alfred. — Non. Auguste (sortant un revolver de sa poche). — Et si je vous menaçais de ceci! Jacques. — Hein! Alfred. — Tu es fou. Auguste. — Moins que vous le pensez... L'heure et la place sont bien choisies... Personne ne sait que je suis ici... Alfred. — Tu oserais... Auguste. — Et, comme c'est votre propre revolver, c'est ce manant qui passera pour avoir fait le coup. Alfred. — Tu es un scélérat. Auguste. — Je suis votre fils. Jacques. — Monsieur Auguste, vous ne ferez pas cela? Auguste. — De quoi te mêlestu, toi?... Tu as peur à ta peau, hein!... Tu n'avais qu'à ne pas venir la montrer ici, ce soir. Alfred. — C'est donc toi qui es venu prendre le revolver dans mon tiroir? Auguste. — Oui, cet après-midi... Et pour plus de sûreté, j'ai désarmé l'autre... Vous n'avez plus maintenant qu'à dire "oui". Alfred. — Toi, mon fils, vouloir me tuer... C'est monstrueux. Auguste. — J'attends! Jacques se précipite, attrape le bras d'Auguste, lutte avec lui en criant) — Lâche ça, lâche ça. Auguste. — Ah! bandit, je t'apprendrai à te mêler de tes affaires, toi. (le coup part) Jacques (tombant). — Ah! (Auguste lâche le revolver et se sauve). Alfred à son fils. — Misérable! (Il court vers Jacques qu'il soulève et commence à détacher son collet et sa chemise pendant que le rideau tombe).

3ème ACTE

La scène représente un appartement ouvrier. Au lever du rideau, Jacques, l'épaule enveloppée d'un pansement, étendu sur un sofa à gauche, dort. Sa mère veille, assise à son chevet.

SCENE I

JACQUES, FRANÇOISE

Jacques (s'éveillant). — Maman!... Vous êtes là! François. — Oui... souffres-tu? Jacques. — A peine... Un léger élanement très tolérable. François. — Tu vas me dire, Jacques, où tu as été blessé ainsi. Jacques. — Pas la peine de vous alarmer pour une bagatelle.

Le problème social

C'est un fait: le problème social existe. Mais quand il s'agit d'en déterminer les causes, d'en répartir les responsabilités et d'en signifier les remèdes, les discussions s'élèvent. Chacun peut avoir une opinion personnelle en cette matière: les économistes ont un point de vue, les travailleurs peuvent en avoir un autre. Nous sommes-nous toujours demandé quelle était l'opinion de l'Eglise sur ce grave problème? Comment un catholique sincère peut-il discuter sur une question de cette envergure sans au préalable consulter l'Eglise? Avec quelle efficacité ne pourrions-nous pas réaliser quelque chose qui compte, si, grâce aux sages directives de l'Eglise, l'unité des esprits se faisait chez nous, entraînant du même coup l'unité des efforts et l'unité de l'action? Ce problème social peut-il, doit-il être solutionné uniquement par l'Etat? A l'intention de ceux qui croiraient que la paix et le bien-être pourraient s'épanouir au milieu de nous si l'Etat devenait seul maître, seul dispensateur, seul contrôleur, soulignons certaines conclusions inévitables.

Ce qui arriverait

On ne peut pas impunément fonder des institutions sociales en dehors du droit naturel: il faut faire la part des exigences de la famille comme de la dignité de l'homme et l'on ne doit pas dénaturer les fonctions de l'Etat. Agir autrement ne serait-ce pas infailliblement aboutir tout à l'opposé de ce que l'on visait? Réverait-on, par exemple, de faire de l'Etat un patriarcat, un bon papa? On en fera forcément un tyran! Voudrait-on libérer l'individu des soucis de l'existence? Il deviendra bientôt un automate exécutant des décrets! Ambitionnerait-on d'anéantir la conspiration des puissances d'argent et des trusts? Si l'Etat a tout centralisé, on créerait le trust le plus formidable et le plus dangereux de l'autorité et de la richesse entre les griffes de la politique et de l'intrigue. Ce serait la dictature! Réverait-on de paix alors? Du coup, on déclancherait les luttes sanglantes des classes!

La doctrine sociale de l'Eglise

L'Eglise possède une doctrine sociale claire que malheureusement nous ne connaissons pas

Françoise. — Comment une bagatelle! Une blessure à l'épaule, tu appelles ça une bagatelle. Jacques (se levant). — Puisque je vous dis, maman, que le médecin m'a assuré qu'il n'y a aucun danger. François. — Qui t'a blessé? Jacques. — C'est un accident. François. — Quel accident? Je veux le savoir. Jacques. — Ah! maman, je vous en prie. Je suis malade, et vous ne me laissez même pas reposer. François. — Et si tu meurs! Jacques. — Allons donc! mourir... Je ne veux pas mourir. François. — Jacques, dis-moi qui t'a blessé. Jacques. — Personne. François. — S'il fallait que tu meures; que deviendrais-je, moi? Jacques. — Puisque je vous dis que je ne mourrai pas... Vous vous inquiétez à tort. Si la blessure était grave, croyez-vous que j'aurais pu dormir toute la nuit comme je l'ai fait. François. — C'est un effet de la fièvre. Jacques. — Mais je n'ai pas de fièvre du tout... Touchez ma main... Et je me sens l'esprit clair et lucide comme les autres jours. François. — C'est un coup de feu que tu as reçu? Jacques. — Je vous expliquerai plus tard, maman... Aujourd'hui, je ne peux pas. François. — Tu n'as donc pas confiance en moi, Jacques? Jacques. — Si, si, maman. Mais vous êtes trop énervée aujourd'hui. Quand vous serez plus calme.

assez. Et si jamais la croix vient à se briser, alors la sauverie des combats se donnera libre cours: rien ne pourra les arrêter. Alors, on ne parlera ni de nationalité, ni de religion; il n'y aura qu'une patrie, la terre, qu'une croyance, le bonheur terrestre. L'Etat ne doit pas tout contrôler. Sans doute, l'Etat doit assurer le respect des droits à tous les citoyens. Il doit protéger la propriété privée contre des hommes imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, qui mettent tout en oeuvre pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence.

Appui de l'ordre social

Chers amis, ces quelques con-

siderations, à bâtons rompus, nous rappellent une fois de plus le rôle important que chacun a à jouer dans la société. Quand le travailleur sera suffisamment protégé, de manière à ce qu'il soit content de son sort, il aimera toujours les institutions qui l'auront entouré de leur protection et de leurs sollicitudes: sa religion, son Eglise, son pays, sa province; il restera fier de sa foi, orgueilleux de sa qualité de citoyen. Ainsi, il deviendra le plus précieux appui de l'ordre social. Il est incontestable qu'en notre province, à grande majorité catholique, la solution du problème social est entre nos mains, si l'on peut parvenir à faire l'unité des esprits et secouer la torpeur de ceux qui devraient apporter à cette tâche la plus précieuse et la plus efficace collaboration. Notre société sera ce que nous la ferons.

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 3447 St-Hubert, Montréal

Table listing various publications and their prices, including encyclicals, social doctrine books, and tracts from the C.T.C.C. service.

(A suivre).

Un mémoire du Comité provincial de la tempérance

Le Comité provincial de la tempérance a présenté au premier ministre de la province, l'hon. Maurice Duplessis, un important mémoire. La délégation qui a rencontré le chef du gouvernement avait à sa tête S. E. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque auxiliaire de Québec, et comptait des représentants autorisés de trente associations, dont la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

C'est le Dr Jean-Charles Miller, de Québec, président du Comité provincial de tempérance, qui a présenté le mémoire. Trois demandes particulières ont été faites au premier ministre:

- 1.—La stricte observance de la loi et des sanctions sévères contre les délits;
- 2.—Diminution des débits d'alcool en général, surtout à Montréal;
- 3.—Refus de permis aux grills et établissements similaires où se propage l'alcoolisme féminin et juvénile.

Le premier ministre a déclaré que la politique qui s'impose est une politique de tempérance et qu'il ferait tout ce qui serait humainement possible pour réprimer les abus, améliorer la situation, faire cesser le mal.

LES SPORTS

A la Canadian Silk Products

Sherbrooke, (par Gilles Demers) — La ligue de quilles des employés de la Canadian Silk Products a clôturé ses activités par un magnifique banquet qui fut servi au Château Frontenac. La ligue, dirigée par MM. Conrad Chabot et Georges Nicol, a connu cette année l'une de ses plus brillantes saisons. C'est l'équipe Clear-O-Phane, piloté par Pat. Sullivan, qui remporta le championnat. A l'occasion du banquet, des coupes et des cadeaux furent distribués à l'équipe vainqueur, de même qu'aux joueurs suivants: P. Sullivan, L. Giroux, G. Vallée, A. Doyon, A. Leblond, M. Therriault, G. Martin, G. Nicol, F. Auray, Nérée Chabot.

La ligue de balle molle

Le comité des sports de la manufacture dont M. Lucien Fontaine est le président, a aussi formé une ligue de balle molle composée de quatre clubs: Orient, Rainbow, Aladdin et Sheer Silk.

Parmi les autres sports à l'honneur à la Canadian Silk Products, mentionnons la balle volante et les fers.

La prudence . . .

(Suite de la 1ère page)

aux catholiques qu'il est nécessaire que les anciennes associations reprennent leur travail immédiatement après la guerre; la chose doit se faire sans retard dans les territoires libérés.

"Tel est également l'avis de ceux qui favorisent la nouvelle tendance. Ces associations doivent examiner les principes et les idées de la nouvelle tendance, moyennant deux conditions: 1) que nos catholiques ne deviennent pas individuellement membres des grands groupements hollandais d'un caractère social et culturel que l'on veut organiser, et 2) qu'ils restent ou qu'ils deviennent membres des associations spécifiquement catholiques. Nous avons confiance que nos catholiques suivront fidèlement nos directives, afin de prévenir la confusion et la désunion, et qu'après la complète libération de la Hollande ils étudieront en commun les nouvelles voies à suivre".

Aux Syndicats

Régulièrement nous faisons tenir des avis d'expiration d'abonnement. Or, trop souvent, il n'est point tenu compte de ces avis et, conséquemment, nous invitons les syndicats à profiter de leurs réunions pour rappeler à leurs membres combien il est important qu'ils renouvellent leur abonnement au TRAVAIL. De plus, nous serait-il permis de demander aux syndicats de procéder, de temps à autre, à une vérification des listes d'abonnés qu'ils nous font tenir. Très souvent, ces listes comportent des erreurs d'adresses ou autres ou bien ne sont plus à date.

LA DIRECTION

En réponse . . .

(Suite de la 1ère page)

l'heure à \$1. Tous les taux de salaires furent changés dans la même proportion. Grâce aux activités de nos Syndicats, les travailleurs de l'aluminium d'Arvida et de Shawinigan ont bénéficié d'une trentaine d'autres améliorations.

Sens de responsabilité

Depuis deux ans, les revendications de notre Syndicat d'Arvida sont simplement équivalentes à celles de plus en plus accordées par toutes les grandes industries du Canada et du Québec. Principalement les suivantes: la retenue syndicale, un procédé efficace pour le règlement des griefs, l'incorporation du boni de production dans l'échelle des salaires à l'heure, l'application des lois de séniorité, et deux semaines de vacances payées pour les em-

ployés de plus de 7 ans de service avec la compagnie. Sauf en ce qui concerne les lois de la séniorité, M. Skelton, gérant local des usines d'Arvida, avait accordé, depuis un mois, les demandes ci-haut mentionnées. C'est le bureau chef de la compagnie qui les a refusées par après. Voilà la raison pour laquelle les parties en ont référé leur dispute à un tribunal de conciliation.

Cela ne démontre-t-il pas hautement le sens de responsabilité de notre Syndicat d'Arvida et son habileté à négocier de façon ferme et constructive dans un réel esprit de syndicalisme militant?

Chacun des syndicats affiliés à la C.T.C.C. pense et agit de la même façon.

Je demeure, monsieur, sincèrement à vous,

Alfred Charpentier,
président général,
Conf. des Trav.
Cath. du C. Inc.

Les convenances se sentent et ne se démontrent pas.

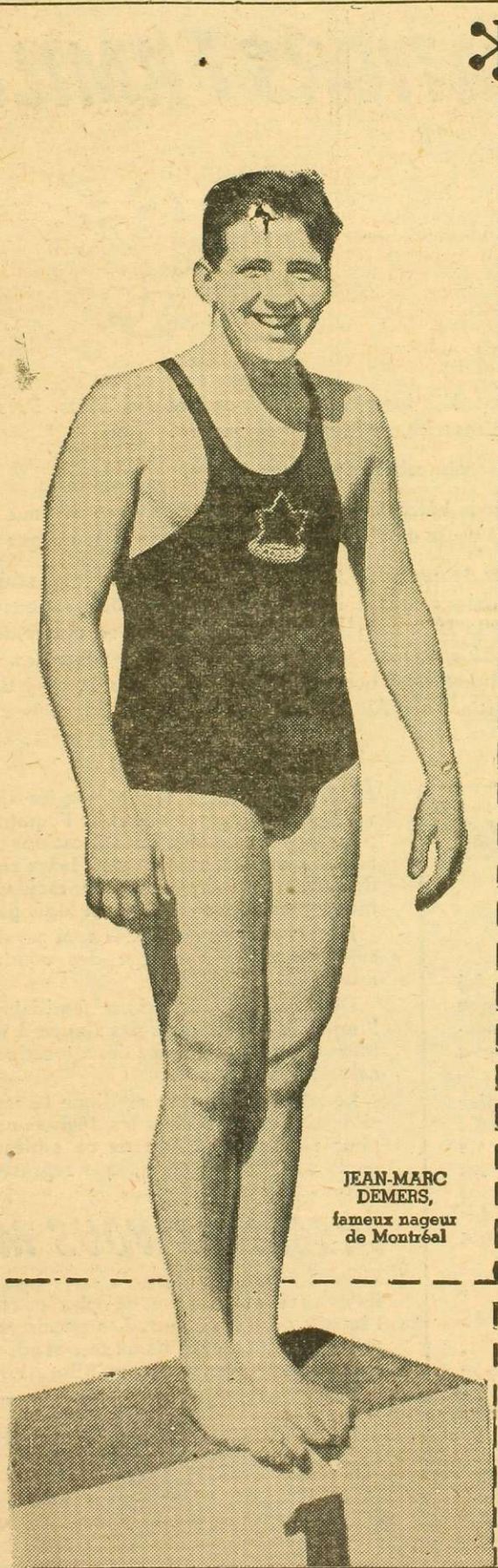
L'ennui est entré dans le monde par la paresse.—La Bruyère.

Il n'est pas vrai qu'en aucun temps le devoir soit impossible; quand il devient difficile, l'héroïsme devient obligatoire, voilà tout.—Louis Veuillot.

LISEZ

LE DEVOIR

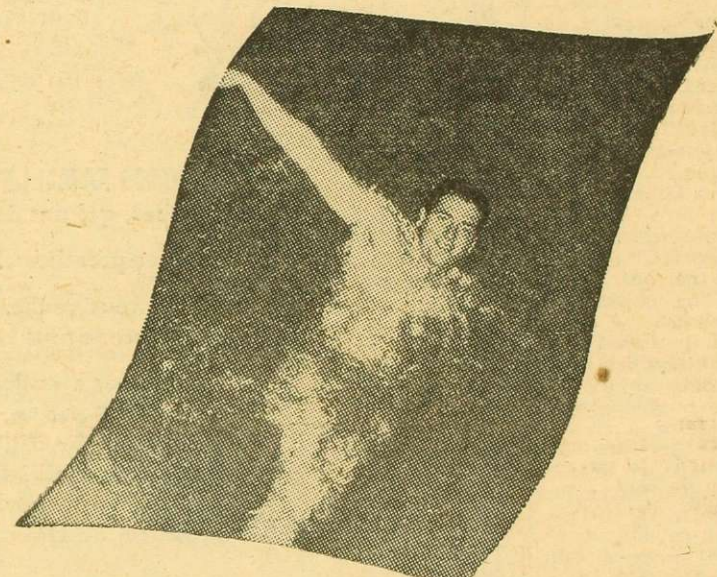
pour être renseigné
de façon impartiale.



JEAN-MARC DEMERS,
fameux nageur
de Montréal

* Gardez-vous en forme

POUR L'AVENIR



LA NATATION est un sport que tout le monde peut pratiquer avec agrément. La natation, l'un des meilleurs de tous les exercices physiques, fait travailler tous les muscles du corps. Jean-Marc Demers, trois fois champion du Dominion à la nage sur le dos et finaliste lors des Jeux de l'Empire Britannique, déclare que la natation est un sport où tout le monde peut exceller. La condition essentielle pour en acquérir la maîtrise est la détente et la confiance en soi. Des leçons d'un instructeur compétent contribueront dans une large mesure à vous faire sentir, dès le début, bien à l'aise dans l'eau et vous aideront à vous entraîner parfaitement pour la nage d'agrément ou de concours.

A L'APPUI DU PROGRAMME NATIONAL DE CULTURE PHYSIQUE

Plongeon de l'ange

Plongeon à bascule

Départ dans course de nage sur le dos.

**POUR MOI,
DES TIMBRES
DE PARGNE DE GUERRE**

**LA BRASSERIE
MOLSON
LIMITÉE**

Le retour des militaires

Ce que suggère la C.T.C.C. dans son plan d'après-guerre — Agissons collectivement pour réadapter nos anciens combattants à la vie civile

Le point du programme d'après-guerre de la C.T.C.C. qui attire le plus l'attention à l'heure actuelle, c'est bien celui de la "réadaptation des vétérans à la vie civile". En effet, depuis quelques semaines, les militaires arrivent d'outre-mer à raison de cinq mille par semaine. Un certain nombre d'entre eux vont sans doute aller combattre le Japon dans ses derniers retranchements, mais pas dans la mesure où l'on pouvait s'y attendre, car le premier ministre King a déclaré, le lendemain de l'élection générale, au cours d'un banquet donné en l'honneur du commandant en chef de la division canadienne dans le Pacifique, que les Etats-Unis ne pourraient absorber plus de 30,000 Canadiens. 25,000 au total demeureront un temps plus ou moins long en Europe où ils occuperont l'Allemagne. Le reste, c'est-à-dire 80,000 environ, reviendront au pays d'ici l'automne et seront démobilisés. Il y a aussi nos aviateurs, dont la tâche est à peu près terminée. Et les Canadiens étaient nombreux dans ce service.

Tâche immense et délicate

C'est dire que notre pays a devant lui une tâche immense, extrêmement délicate aussi.

Le gouvernement canadien a prévu une assistance pécuniaire généreuse pour faciliter la réadaptation des vétérans à la vie civile. C'est bien beau. Il faut qu'ils puissent bénéficier de ces avantages. Pour cela, il sera nécessaire de les renseigner et de les orienter.

Pour atteindre ce but, la C.T.C.C. suggère "la formation dans chaque localité, d'un comité de notables fournissant un travail bénévole, et où les vétérans pourront s'adresser. Le comité, tenant compte des aptitudes de chacun, pourra conseiller les vétérans, leur trouver de l'emploi, puis les diriger vers le bureau régional des affaires des anciens combattants.

Voilà qui démontre dans quelle mesure et avec quelle ardeur les Syndicats catholiques désirent s'intéresser au sort de nos militaires. Ils sont d'ailleurs, la plupart, dignes de notre très haute considération. Et je ne saurais résister ici à la tentation de citer quelques passages d'une lettre que m'adressait, il y a quelques semaines, un vétéran démobilisé:

Manque de compréhension

Parlant de la réadaptation du militaire, il dit: "Ce qui rend cette entreprise si difficile, j'oserais dire que c'est le manque de compréhension et la trop grande exigence de nos proches et de nos concitoyens.

"Un militaire, conscrit ou volontaire, qui a séjourné quelques années dans l'armée, où la vie n'était pas normale, peut y avoir contracté des habitudes passées à l'état nature chez lui. A la caserne, ces habitudes condamnables passaient inaperçues, étaient pratiquement admises, tandis que dans la vie civile elles malédifient et portent les témoins à condamner rudement, sans pitié, ce soldat chez qui la noblesse de coeur est loin d'être éteinte. Au lieu de louer cet homme qui a la meilleure volonté du monde, pourquoi ne pas le prendre tel qu'il est, et par des égards, des conseils d'amis, lui indiquer les meilleurs moyens de se remettre dans le rang? Pourquoi ne pas entreprendre par des procédés de bonté et de douceur, de travailler à son intégration dans la vie normale?"

Aidons-les

En ces mois-ci, recevons donc

GASTON GIBEAULT, C.R.

AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél. 60 3. rue Préfontaine

d'entre nous engage sa responsabilité pour servir un de ses amis ou de ses parents qui rentre d'outre-mer. N'est-ce pas là, au fond, — il n'y a pas d'hésitation à le dire, car je m'adresse à des catholiques — une oeuvre de miséricorde à la fois spirituelle et temporelle?

André ROY

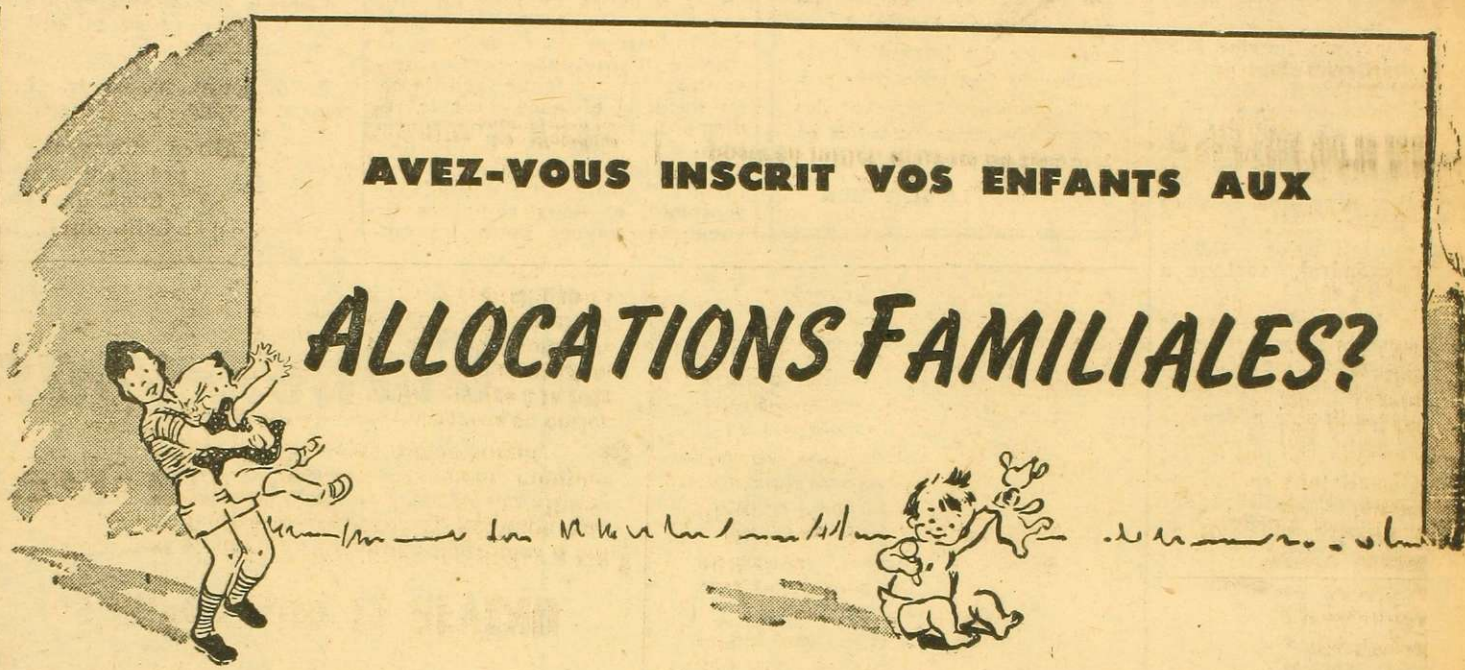
N.B.: Le mois prochain, deux aspects particuliers et très importants du retour des militaires à la vie civile.—A. R.

Nous gagnerions plus de nous laisser voir tels que nous sommes, que d'essayer de paraître ce que nous ne sommes pas. — La Rochefoucauld.

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE



AVEZ-VOUS INSCRIT VOS ENFANTS AUX

ALLOCATIONS FAMILIALES?

1,250,000 FAMILLES se sont déjà inscrites aux allocations familiales. Près de 150,000 familles, qui ont droit de s'inscrire, ne l'ont pas encore fait.

Les premiers chèques seront mis à la poste en juillet.

Si vous voulez recevoir le vôtre, *inscrivez-vous immédiatement*. Si vous tardez, nous ne pourrions peut-être pas, à cause du délai, vous adresser le premier chèque à temps.

Si vous avez des enfants de moins de 16 ans et si votre revenu imposable ne dépasse pas \$3,000 par an, vous tirerez avantage des allocations familiales. Si vous ne vous êtes pas encore inscrit, veuillez le faire immédiatement. Des formules d'enregistrement des allocations familiales ont été envoyées par la poste à toutes les familles. En outre, on peut s'en procurer à n'importe quel bureau de poste ou, dans la capitale de chaque province, du Directeur régional des Allocations familiales.

Les Allocations Familiales ET L'IMPÔT SUR LE REVENU

Lorsque la Loi sur les allocations familiales a été votée, le Parlement a approuvé le principe que personne ne devrait bénéficier à la fois des allocations familiales et d'un dégrèvement complet d'impôt sur le revenu pour un même enfant.

Les allocations familiales seront payées en entier chaque mois. Mais, afin d'éviter qu'on tire à la fois avantage des allocations et des dégrèvements d'impôt, un rajustement sera effectué pour les derniers six mois de 1945. Le tableau ci-dessous illustre ce rajustement et permet aux contribuables de constater jusqu'à quel point ils tireront profit des allocations familiales.

TABLEAU DES RAJUSTEMENTS POUR 1945

REVENU IMPOSABLE	Pourcentage des allocations familiales dont profiteront les contribuables, en plus des présents dégrèvements d'impôt sur le revenu pour 1945.
\$1200 ou moins	100%
Au-dessus de \$1200 mais n'excédant pas \$1400	90%
" 1400 " " " 1600	80%
" 1600 " " " 1800	70%
" 1800 " " " 2000	60%
" 2000 " " " 2200	50%
" 2200 " " " 2400	40%
" 2400 " " " 2600	30%
" 2600 " " " 2800	20%
" 2800 " " " 3000	10%
" 3000	0%

NOTE.—Ce tableau vise les personnes mariées et autres qui sont considérées comme telles pour les fins de l'impôt sur le revenu. Dans la capitale de chaque province, on peut se procurer, du Directeur régional des allocations familiales, des tableaux spéciaux préparés à l'intention des membres des forces armées, ainsi que du petit nombre de célibataires qui ont pris des enfants à charge, sans avoir le statut de personnes mariées pour les fins de l'impôt sur le revenu.

AVANTAGES: La Loi sur les allocations familiales a été votée en vue d'aider à rétablir l'équilibre des chances de succès pour tous les enfants. Les allocations familiales mensuelles aideront les parents à procurer à leurs enfants des soins médicaux, dentaires et infirmiers, une meilleure nourriture, des vêtements plus convenables et un logis plus salubre.

Les allocations familiales sont payables en sus des indemnités aux personnes à charge des combattants, et des pensions militaires.

De plus, les allocations familiales ne sont pas sujettes à l'impôt. Vous ne devez pas ajouter à votre revenu les paiements mensuels en provenance des allocations familiales, lorsque vous calculez votre impôt.

Le tableau ci-contre explique le rapport qui existe entre les allocations familiales et les dégrèvements d'impôt sur le revenu pour enfants. A l'aide de ce tableau, vous verrez facilement quels sont les avantages que représentent pour vous les allocations familiales.

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT!

Si vous avez l'intention de vous inscrire aux allocations familiales, et si vous ne l'avez déjà fait, ne tardez pas à le faire : : : dans l'intérêt de vos enfants. Les premiers chèques seront mis à la poste en juillet, mais ils ne seront adressés qu'à ceux qui se sont inscrits et qui ont droit aux allocations familiales.

ÉCHELLE DES PAIEMENTS MENSUELS POUR LES QUATRE PREMIERS ENFANTS

Au-dessous de 6 ans..... \$5.00
De 6 à 9 ans (inclusivement) 6.00
De 10 à 12 ans (inclusivement) 7.00
De 13 à 15 ans (inclusivement) 8.00

Dans les familles où il y a plus de quatre enfants au-dessous de 16 ans, l'allocation mensuelle pour chaque enfant, après le quatrième, sera réduite, conformément aux dispositions de la Loi sur les allocations familiales.



Publié par autorité de
l'hon. BROOKE CLAXTON, ministre,
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.